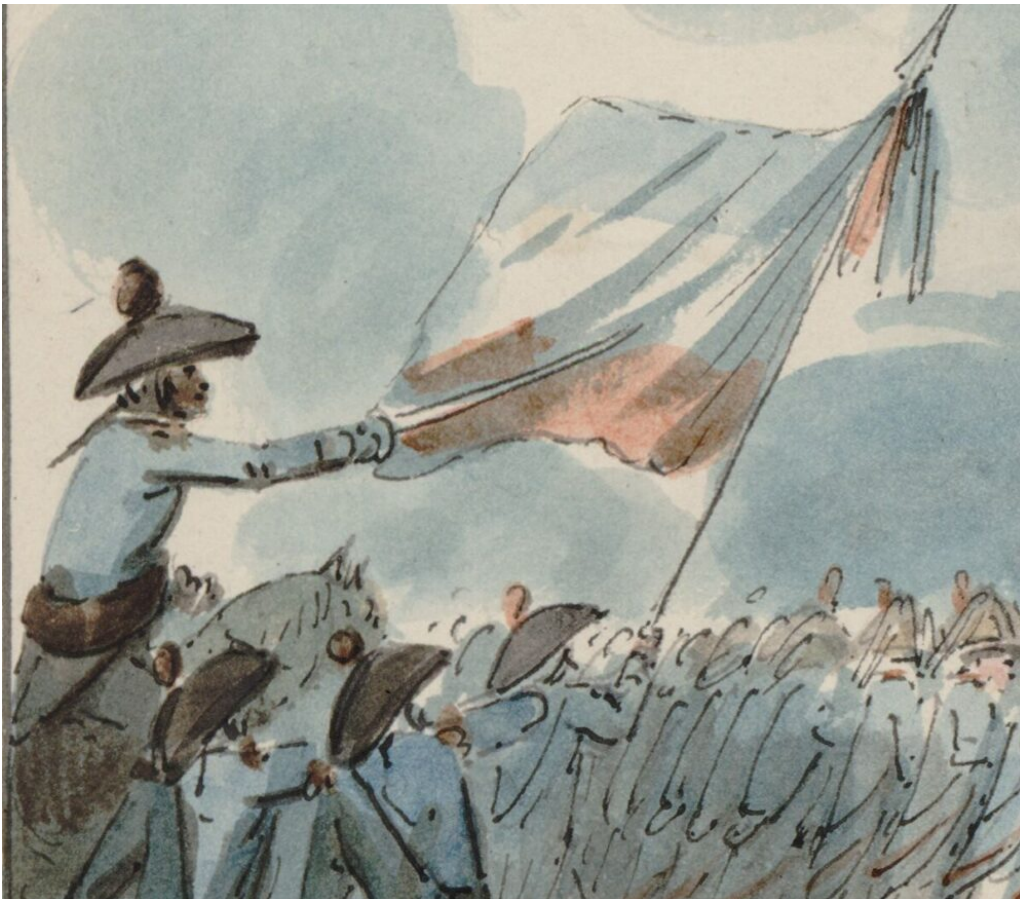


Le révolutionnaire plébéien Albert Mazuel (Première partie)

Description



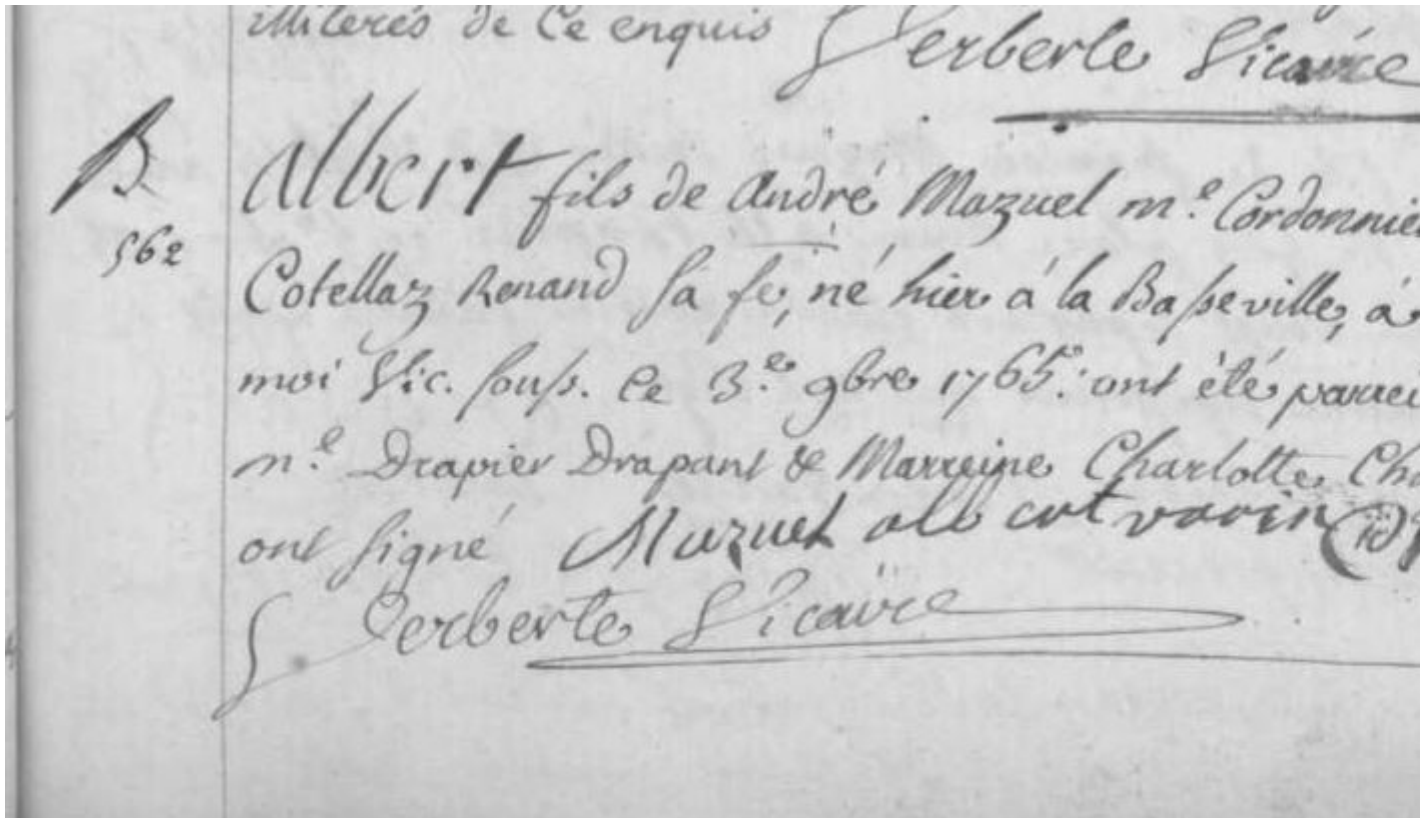
Détail du siège de Lyon d'Etienne Béricourt (Gallica)

Albert Mazuel, personnalité secondaire, mais non mineure de la Révolution française, n'est pas le plus connu de ceux qui accompagnèrent Hébert à l'échafaud. Pourtant, il participa à de nombreux événements cruciaux. Pour s'en convaincre, il suffit de lire la notice détaillée de Tuetey le concernant dans le Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française.[1]

Plusieurs historiens se sont intéressés à lui, soit au détour d'un chapitre, ou soit même pour des articles complets comme *Mazuel et l'hébertisme* de Maurice Dommanget[2]. Richard Cobb dans *l'Armée révolutionnaire instrument de la Terreur* dans les régions lui consacra de nombreuses pages[3], preuves s'il en fallait de l'intérêt que peut susciter ce personnage. Cette biographie, tout en tentant d'éviter de tomber dans le piège premier de surestimer l'importance de la personne étudiée, rassemble les renseignements disponibles et éclaire quelques-unes des nombreuses zones d'ombre concernant ce révolutionnaire.

Jeunesse

Fils de cordonnier lyonnais



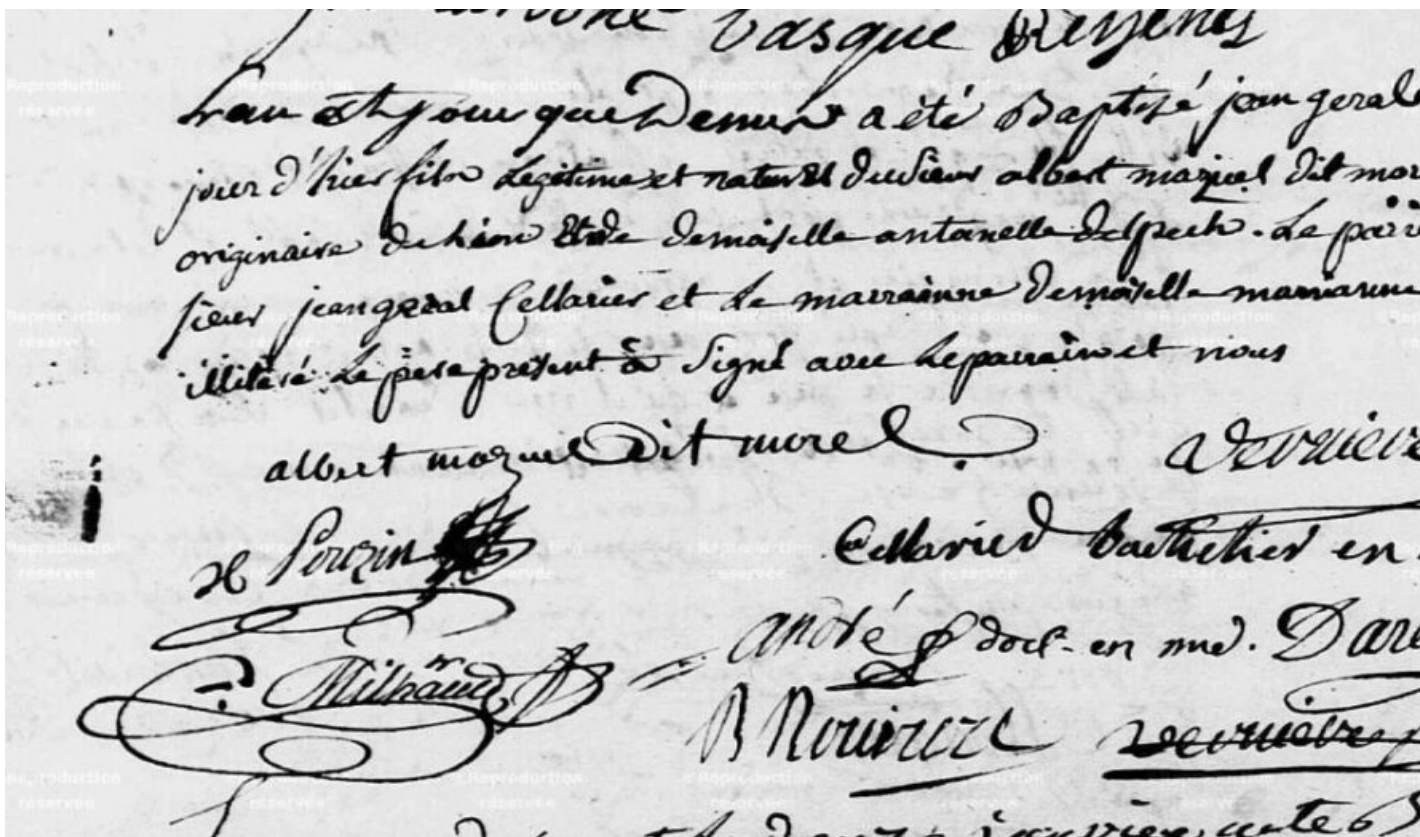
Acte de baptême d'Albert Mazuel à Lyon(Archives du Rhône)

Albert Mazuel[4], aîné de six frères et sœurs naît à Lyon le 2 novembre 1765[5]. Son père, issu d'une lignée de cordonniers dauphinois est lui-même maître cordonnier et décède dans cette ville douze ans plus tard en 1777[6]. Le cercle relationnel parental est essentiellement celui des cordonniers, mais aussi des corroyeurs, des ouvriers en soie, matelassiers et doreurs. Pourtant, orphelin de père très jeune et issu du petit artisanat, Mazuel reçoit toutefois une éducation assez soignée. Ainsi à l'instar

des chefs révolutionnaires, il n'est pas le dernier à citer Brutus[7], Coriolan[8]... En 1794, il déclare qu'à Lyon il exerça comme premier métier celui de son père, puis qu'il devint dessinateur en broderie. C'est ce dernier métier qu'il indique lorsqu'en 1786 il épouse à l'âge de 21 ans Antoinette Delpech, coiffeuse et fille d'un maître cordonnier[9]. L'année suivante, toujours à Lyon qui connaît alors une période de crise économique[10], Antoinette donne naissance à un enfant prénommé Jean[11].

Le Montpelliérain

Est-ce cette crise qui est la raison poussant le couple à s'installer à Montpellier ? Ils y ouvrent un commerce en broderie qui semble assez florissant malgré les dires de Mazuel[12]. Ainsi, au baptême de son second fils en la paroisse Notre-Dame de Montpellier en janvier 1789[13], les témoins ne sont plus issus de l'artisanat, mais de la bourgeoisie. Le parrain Jean Gérard Célarier se déclare être bachelier, et parmi les autres signataires se trouvent un docteur en médecine, et certainement un fils d'apothicaire[14]. Fait étonnant, Albert est alors indiqué : " *Mazuel dit Morel*[15]."



Acte de baptême du fils de Mazuel à Montpellier (Archives de l'Hérault)

Les débuts de la carrière militaire et révolutionnaire de Mazuel s'avèrent assez obscurs. En germinal an 2, Borsat "cavalier révolutionnaire, ci-devant officier des chasseurs à cheval", dans un interrogatoire au Comité de sûreté générale indique :

" [...] depuis longtemps (je) le connaissais, je savais de quoi il était capable ayant servi dans Champagne avec lui d'où il a déserté, il vint se réfugier à Lyon, lieu de sa naissance où il joua le baladin au Breteau (sic) sept à huit mois (...) [16]."

Fait-il allusion au “*Royal champagne cavalerie*” ? Toutefois, ces renseignements ne sont corroborés par aucun autre document.

En juin 1790, lors de la “*bagarre de Nîmes*”, la Garde nationale de Montpellier vint rétablir le calme ; et participa, l'hiver suivant, à l'offensive patriote contre le camp de Jalès[17]. Mazuel, doit en être membre, car il indique :

“ moi qui depuis la Révolution est essuyé et payé de ma personne au massacre de Nîmes[18], qui me suis montré le premier contre les germes du fanatisme à Montpellier et dans les Cévennes[19].”

D'autres révolutionnaires d'origines montpelliéraines nous fournissent quelques brides supplémentaires sur cette période. Ainsi Victor Aigoïn futur secrétaire de Robespierre indique :

“ Mazuel a toujours pris le parti des patriotes dans le midi et a été en butte aux persécutions des autorités modérées[20]”

Quant au conventionnel Cambon, il écrit :

“Mazuel habitait Montpellier lors de mon départ pour Paris (en 1791). Il était connu pour son patriotisme. Depuis mon absence il a été condamné par la police correctionnelle. Il accuse les aristocrates d'avoir exercé cette vengeance[21].”

Mazuel reconnaît lui-même avoir rencontré des soucis avec la justice de Montpellier à l'instigation des aristocrates et des modérés n'appréciant pas son esprit maratiste.

Durant cette période, Montpellier se trouve à l'avant-scène révolutionnaire. Les *Amis de la Constitution et de l'égalité*, société Jacobine de plus de trois cents membres issus en grand nombre de la bourgeoisie locale et à forte dominance protestante, dès juin 1791 rédige une pétition en faveur de la République[22]. Parmi eux, on peut citer Jacques Gilles Henri Goguet futur général, Cambon père et fils, François Mireul[23], Aigoïn... [24]. Albert Mazuel, n'appartient pas à cette société ; toutefois, il entretient au moins des relations avec cette bourgeoisie locale Jacobine qui n'hésite pas ultérieurement à lui demander des lieutenances pour ses fils dans la future Cavalerie révolutionnaire[25].

Le fédéré de 1792

Prévue pour le 14 juillet 1792, la seconde fête de la Fédération fixée par décret à l'Assemblée nationale reçoit dans un premier temps le veto royal. Mais malgré cela, le 26 juin, le Directoire du département de l'Hérault décide que ce veto n'est pas suspensif à l'exécution du décret[26]. Il envoie une adresse au Roi et au peuple parisien indiquant que les Montpelliérains veulent défendre la liberté et les droits acquis[27]. Sous l'impulsion des *Amis de la Constitution et de l'égalité*, dont surtout Mireul et Goguet, un registre d'inscription est rapidement ouvert, et l'Hérault fournit 250 hommes, dont 80, pour le district de Montpellier[28].

Albert Mazuel se trouve élu à la tête de la compagnie destinée à représenter la ville[29]. Le député Cambon indique à la séance de l'assemblée du 30 juin que “*les gardes nationales du département de l'Hérault choisies pour former la fédération projetée, étaient en marche*”[30]. Lors d'une étape à Dijon, Mazuel rallie sous son commandement la première compagnie des fédérés des Côtes d'or lui conférant un certain prestige à son arrivée à Paris[31].

Le 10 août

Il avait été décidé par l'assemblée que les fédérés parvenus à Paris assisteraient à la fête de la Fédération. Ensuite, ils se dirigeraient sur Soissons pour se former avant de partir aux frontières[32]. Mais, suite à la journée du 20 juin, l'entrée en guerre de la Prusse aux côtés de l'Autriche et la déclaration de la patrie en danger qui s'en suit, une partie des Parisiens révolutionnaires accueillent les fédérés avec enthousiasme et souhaitent ardemment qu'ils demeurent à Paris après le 14 juillet. Le 13 juillet, Danton indique aux Jacobins :

“Le danger de la patrie a appelé ici nos frères d’armes des départements ; ils peuvent donc examiner ce qu’ils croient le plus propre à sauver la chose publique. Et, je le demande au constitutionnel le plus serré, ne puis-je pas dire ce que j’ai dit vingt fois : peuple, on vous abuse, jamais on ne compose avec les tyrans ! — En exprimant cette pensée, j’use du droit de tout homme libre d’énoncer son opinion. — Eh bien, si les fédérés l’avaient aussi, cette opinion ; s’ils disaient ce que pense toute la France, que le danger de la patrie ne vient que du pouvoir exécutif, qui leur ôterait donc le droit d’examiner cette question ? [33]”

Un certain nombre d’eux qui s’étaient engagés initialement pour partir défendre aux frontières, tant que l’ennemi intérieur n’est pas détruit demeurent à Paris et veulent en découdre. Ainsi sont reportés des propos tenus le 15 juillet par quatre fédérés dans un cabaret du faubourg Saint-Antoine :

“Vous autres Parisiens, vous êtes trop bons, trop mous, vous êtes bien heureux que nous soyons venus pour finir ce que vous avez commencé, et quand nous y serons, il faudra bien que ça crève, et nous ne lâcherons pas le pied comme vous[34].”

Et, dans la multitude de pétitions de cette période, certaines proviennent des fédérés allant jusqu’à réclamer la déchéance du roi[35].

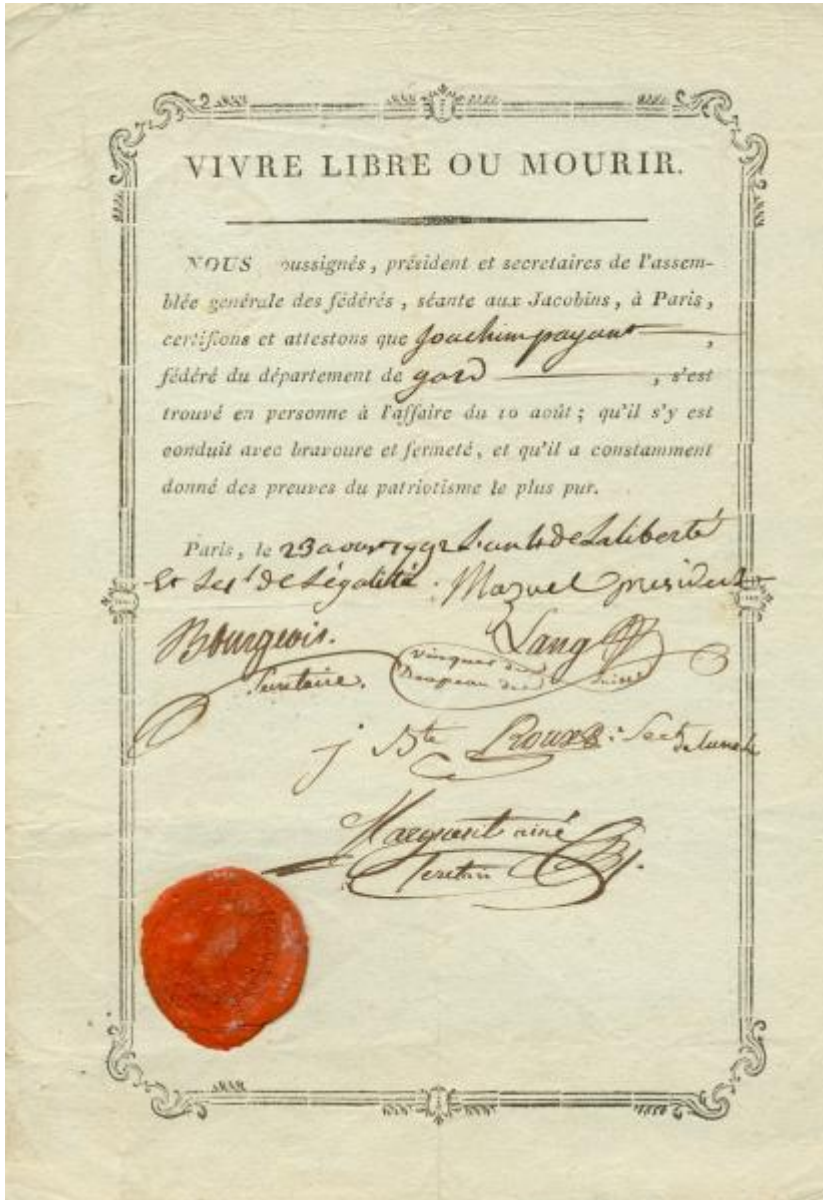


La prise des Tuileries le 10 août 1792 Jean Duplessis-Bertaux Collection du Palais de Versailles

Ils s'organisent, et des bataillons sont formés dont celui des 83 départements[36]. Un Comité central de quarante-trois membres, réduit ensuite à cinq est créé. Ce comité siège dans la salle de correspondance des Jacobins, et son premier président est Gabriel Vaugeois fédéré du Loir-et-Cher[37], puis, semble-t-il, Gaillard fédéré de Lyon jusqu'au 10 août[38]. Ce comité s'allie avec les sections les plus révolutionnaires et Paris et participe au projet d'insurrection.[39] Ce projet ne peut être mis en œuvre qu'après l'arrivée des Brestois et des Marseillais. Et donc, le 10 août, tôt le matin, cette insurrection éclate ; les Fédérés[40] et les Parisiens des faubourgs se dirigent vers les Tuileries. Mazuel fait preuve de courage durant les violents combats. Notons qu'il est déjà assez connu auprès des Jacobins pour qu'on y indique par erreur à la séance du soir qu'il est mort dans la mêlée[41].

Présidence au comité central des fédérés

Dès le lendemain même, il devient président de ce comité central des fédérés[42], et s'acquitte de sa tâche avec conviction. Il y noue des amitiés durables notamment avec deux de ses secrétaires temporaires et venant de Nancy Bourgeois[43] et Lang[44].



un certificat cosigné par Mazuel

Mazuel délivre des certificats de bravoure, dont le 19 août celui de Claire Lacombe[45], organise les hommages dédiés aux fédérés morts au combat et se met à fréquenter assidûment les séances des Jacobins où il y intervient régulièrement. Ainsi, à celle du 12, il dément en personne son décès et demande aux citoyens de Paris d'honorer au champ de Mars les fédérés tombés à " l'attaque de la nouvelle bastille[46]". Il y propose une souscription à cet effet. Voici le texte de l'invitation :

« VIVRE LIBRE OU MOURIR

LES FÉDÉRÉS
DES QUATRE-VINGT-TROIS DÉPARTEMENTS
AUX CITOYENS DE PARIS.
Frères et Amis,

Nous venons de renverser avec vous l'énorme colosse qui menaçait de nous écraser. Il en a coûté le sang de nos camarades et des vôtres ; mais ne le regrettons pas puisqu'il nous a assuré une glorieuse victoire. Le nôtre est prêt à couler encore pour le soutien de la même cause, et malheur à ceux qui voudront la combattre. Nous avons fait mordre la poussière aux satellites du tyran suspendu ; et nous ne craignons pas le réveil terrible qu'on semble nous annoncer. Un devoir sacré, un devoir religieux nous engage aujourd'hui à vous inviter de vous joindre à nous, non pour répandre des larmes, mais pour couvrir de fleurs l'urne sacrée qui contient les cendres des généreux guerriers qui ont péri dans le combat ; veuillez donc vous trouver, dimanche à huit heures du matin, dans la cour des Jacobins d'où nous partirons pour nous rendre au lieu de la cérémonie. Les dames patriotes sont instamment priées de venir embellir la fête par leur présence, en habit blanc ceint d'un ruban aux trois couleurs et portant des guirlandes pour coiffure. Nous comptons aussi sur le talent des amateurs et musiciens de chaque section. Nous trouverons, les uns et les autres, la plus chère des récompenses dans les bénédictions de la Patrie.

MAZUEL, président de l'Assemblée générale ; DUBOIS-LAMMARTINIE, président du Comité fédératif de subsistance ; LOYS, PELLETOT père, FLAMAN, SÉLÉGIA, LEMIERRE, BONNET, DUBOIS, GOSSERET, commissaires ; TRÉHAN, secrétaire.[47]

Le Jacobin

Le 20 août, en qualité de président du comité central des fédérés des quatre-vingt-trois départements, il intervient à la tribune du club des Jacobins. Il y exprime le ressenti de ceux de tous les départements[48]. En comparaison des Marseillais et des Brestois, ceux-ci dans les comptes-rendus des journalistes se sentent oubliés :

" [...] comme si, aux Tuileries, les fédérés des quatre-vingt-trois départements n'avaient pas également signalé leur courage et leur patriotisme ; comme si, dans l'armée volante dont on vient de parler, il n'y avait de fédérés que les trente Marseillais. « Qu'auraient fait aux Tuileries les Marseillais, les Brestois et les autres fédérés, s'ils n'eussent été soutenus par les citoyens de trente-sept sections de Paris ? Nous sommes donc tous frères, tous soutiens et défenseurs de la liberté, de l'égalité. Plus de distinction donc entre nous ; qu'il ne soit question désormais que des fédérés et des Parisiens (...) [49] ». Chabot loue son discours, et les engage à ne pas quitter Paris.[50]

Mazuel avait précédemment écrit cette réclamation au journal « Révolutions de Paris » de Prud'homme : « Monsieur, l'assemblée générale des fédérés, séante aux Jacobins, vous prie de vouloir bien ne mettre aucune ligne de démarcation dans votre feuille ; tous les fédérés sont égaux ; les Marseillais, les Bretons & les autres fédérés des 82 départements ne sont qu'un ; vous obligerez ceux qui sont parfaitement, monsieur, Mazue (sic), président, Fauville secrétaire, les fédérés des 82 départements.[51] »

Toujours aux Jacobins, le 24 août en tant que fédéré de l'Hérault, il demande un casernement, un équipement, à prélever sur " les vingt-quatre mille livres trouvées dans le secrétaire de Marie-Antoinette " et un entraînement pour tous les fédérés de province afin de pouvoir ainsi " [...] défendre et assurer le règne de la liberté et de l'égalité [...] ". Il y exprime aussi

" [...] que dans le moment où nous nous sommes déclarés tous égaux. [...] Je désirerais donc que la paye fût uniforme, depuis le simple volontaire jusqu'au commandant de bataillon[52].

Le 29 août, il y souhaite " le renouvellement de tout l'état-major de l'armée, à l'exception du très petit nombre d'officiers généraux qui se sont déclarés nettement patriotes."

“ Des grandes calamités frappent cet empire. Des vils intrigants et des scélérats conspirent encore contre notre liberté ; la mollesse s'empare d'une partie de nos législateurs, et la patrie, souffrante appelle à grands cris des hommes pour la sauver. De toutes parts les bras sont levés Contre la tyrannie ; la classe la plus indigente du peuple est celle qui veut la liberté et qui saura la conserver au prix de sa vie. Les esclaves sont à nos portes, ils sont dans nos foyers. Eh bien, montrons-nous ce que nous sommes et ce que nous voulons être ; si les lâches nous présentent des fers, ensevelissons-nous sous les ruines de la liberté ; si au contraire ils veulent se joindre à nous, marchons où la gloire nous appellera, allons briser leurs chaînes, et montrons ce que peut un peuple libre qui connaît sa souveraineté.

Les Coriolans veulent tremper leurs mains perfides dans le sang de leurs frères ; ils veulent renverser l'édifice qui a coûté tant de peines et de veilles à d'illustres citoyens, amis de l'égalité et des droits de l'homme ; ils veulent mettre à contribution ce que nous avons pendant quatre années soutenues avec autant de courage. La journée du 10 est prête à se renouveler non loin cette cité ; un grand carnage se prépare : les satellites de Prusse et d'Autriche veulent rétablir le despotisme. Eh bien, marchons où la gloire nous appelle, sonnons le tocsin dans tous les départements, et qu'une armée formidable, composée de Scaevolus, anéantisse jusqu'à l'ombre de la tyrannie. Portons le fer et la flamme dans tous les palais, respectons les chaumières du laboureur, qu'il jouisse liberté. Marchons, dis-je, abatte toutes les têtes qui veulent s'élever au-dessus de leur sphère, et faisons rentrer au néant tout ce qui peut nuire à la France régénérée. O mes concitoyens ! pouvons-nous voir sans frémir d'horreur des lâches qu'une nation généreuse et bienfaisante a adoptés dans son sein ? Pouvons-nous voir, dis-je, que de tels êtres nous trahissent ? Ils vendent ceux à qui ils doivent leur existence ; ils nous livrent à leurs bourreaux, comme les juifs livraient à la fureur — du peuple leurs victimes innocentes. Eh ! quel est celui d'entre nous qui a eu la faiblesse de croire qu'un être qui ne tenait qu'à ses titres plutôt qu'à l'honneur ait pu se hasarder à combattre pour l'égalité ? Il en existe peu de ces hommes, et ce sont ceux qui sont disgraciés. Eh bien ! purgez une seconde fois votre armée, elle est plus gangrénée qu'auparavant. Des ci-devant Coblentiers ont obtenu des ministres pervers des brevets. La perfide cour favorisait le crime et non la vertu ; qu'ils soient remplacés par les hommes du 10, et Vous verrez alors qu'une nation composée de vingt-Cinq millions d'hommes saura faire trembler tous les tyrans de l'Europe, y en eût-il jusqu'aux enfers. Je demande donc que l'on s'occupe de la rédaction d'une pétition pour demander à l'Assemblée nationale le renouvellement de tout l'état-major de l'armée, à l'exception d'un très petit nombre d'officiers généraux qui se sont déclarés nettement patriotes.”

De par son goût pour la chose politique et sa précédente fonction de président du comité des fédérés, Mazuel ne souhaite pas qu'ils n'aient contribué à la Révolution que lors des événements du 10 août. Il exprime régulièrement son avis et devient leur porte-parole, non officiel. Ainsi il ne décolère pas sur le manque d'équipements des hommes qu'il représente ; et le 8 septembre, en indiquant la situation des fédérés, il commet l'imprudence de critiquer Santerre :

“Depuis que nous sommes dans Paris, nous n'avons fait encore que la révolution du 10 août. Depuis huit jours enfin, nous sommes organisés et nous formons un bataillon de 800 hommes ; il ne nous manque que des armes. Ce n'est pas sans la plus vive douleur que les fédérés ont vu que des citoyens de diverses sections se sont plusieurs fois présentés à la barre pour demander notre départ. Nous sommes les premiers à souffrir avec impatience qu'on nous laisse dans l'inaction ; mais ce n'est que de ce matin qu'à force de sollicitations nous avons obtenu des casernes. Nous nous sommes adressés à M. Santerre pour obtenir enfin des armes. Quelle a été sa réponse ? “Prenez des piques et partez.” Comment veut-il que de braves fédérés, qui ont affronté la mort au château des Tuileries, aillent s'exposer à l'artillerie ennemie armée de simples piques ? Nous lui avons ensuite exposé l'état de dénuement dans lequel se trouvaient beaucoup d'entre nous, et nous lui avons demandé de nous faire donner des souliers. Il nous a répondu que des patriotes faisaient la guerre pieds nus, et n'avaient pas besoin de souliers pour aller chercher l'ennemi qu'ils veulent combattre. Ces réponses nous ont indignés de la part d'un homme qui passe pour patriote, et demain nous ferons une pétition à l'Assemblée nationale pour lui demander à être directement sous les ordres du pouvoir exécutif, et non sous ceux de M. le commandant général de la garde parisienne.”



Antoine Joseph Santerre (1752;1809), commandant de la garde nationale de Paris

Mais il est obligé d'exprimer des excuses pour cette maladroite attaque en reconnaissant le patriotisme de ce dernier. Le 12 septembre, c'est en tant que de l'Hérault et capitaine du bataillon des quatre-vingt-trois départements qu'il communique aux Jacobins une pétition en leurs noms, demandant une énième fois des armes[53].

Aucun historien ne le signale comme septembriseur, et les quelques discours qu'il émet à cette période sont difficilement interprétables. Parmi les massacreurs, se trouvaient des fédérés c'est certain, mais son animosité contre Santerre doit-elle être expliquée par leur rôle respectif à cet moment ? Tout comme des propos tenus à Nancy en avril 1793 dans un café concernant la nécessité de se porter aux prisons, à l'imitation des citoyens de Paris ? Ensuite pour se justifier, il parla des

massacres de “séances malheureuses” et qu’il fallait davantage de lois pour éviter cela.[54] Il demeure encore dans la capitale en octobre[55]. Le 22, toujours aux Jacobins, il se plaint que les contre-révolutionnaires souhaitent égarer les fédérés, et en particulier les Marseillais présents à Paris. Il annonce que les fédérés partiront le dimanche suivant, “*mais avant nous voulons faire la bénédiction de notre drapeau*”, il invite les Jacobins, la municipalité, les 48 sections, les Marseillais à une cérémonie qui “*aura lieu sur l’autel de la patrie, vers le bassin des Tuileries, à l’endroit où Marie-Antoinette voulait laver ses mains dans le sang des Français*” le jeudi précédent leur départ. Ce dernier discours fleuve qu’il adresse aux Jacobins qu’on lui presse d’achever s’avère fort intéressant concernant ses convictions profondes. Il indique sa vision du rôle d’un militaire en cette période, rôle qui correspond à un citoyen soldat :

“ on m’a fait un reproche à ma caserne, de ce que Chabot, dans le discours qu’il a prononcé en dernier lieu dans cette société, avait mis trop de partialité, en disant que les Parisiens avaient fait la révolution, il est vrai que, sans les Parisiens : les fédérés n’auraient fait la journée du 10 août, mais il faut dire aussi que sans les fédérés, les Parisiens n’auraient pas fait ces journées.

Nous vous devons, Jacobins, beaucoup de reconnaissance ; vous avez dirigé notre patriotisme, et c’est en suivant vos conseils que nous avons sauvé la république [...] nous sommes venus pour terrasser les ennemis du dedans et ceux du dehors ; mais nous ne sommes pas venus pour servir de valets à la convention nationale, pour épouser des querelles particulières [...] Nous voulons combattre contre les despotes ; mais, avant nous voulons anéantir l’intrigue, nous connaissons les intrigans ; nous écrirons à nos concitoyens : vous avez nommé un tel, un tel, il n’est pas dans le bon chemin, il ne soutient pas la bonne cause, il est intrigant, retirez-lui ses mandats...

Législateur, faites des lois, si elles sont bonnes, nous les sanctionnerons ; mais en attendant, notre mission à nous est de vous surveiller jusqu’aux portes des enfers, s’il le faut.

Il y a des gens qui disent ; quoi ! vous n’êtes pas partis ! allez donc aux frontières, que faites-vous ici ! [56]... Oui, nous irons aux frontières, nous irons où la gloire nous appelle ; mais, je crois que la gloire nous appelle à être les surveillants des intrigans de la Convention nationale”.

Chabot se fendit d’une réponse sans appel :

“citoyen, dites à vos frères d’armes que les intrigans voulaient les chasser avant la journée du 10, et qu’ils osèrent le proposer à cette tribune ; dites-leur que les véritables amis de la liberté sont ceux qui ne veulent pas d’une force armée autour de la convention [57]”.

L’armée de Moselle.

Arrivée du bataillon des fédérés des 83 départements à Nancy [58]

Même si le goût pour la politique demeure, le capitaine de cavalerie Mazuel au bataillon des fédérés des 83 départements [59] suit celui-ci lorsqu’il quitte Paris à la fin du mois d’octobre pour Nancy où ils doivent y rester quelques jours[60]. Le bataillon arrive dans la ville le 4 novembre et est rassemblé place du Peuple (Place Saint-Stanislas).

Mais certaines volutes des grilles en ferronnerie ornant cette place sont fleurdelysées. Ces fédérés, dont un certain nombre avait combattu le 10 août pour faire tomber la royauté et ses symboles détruisent donc ces emblèmes proscrits. Emportés dans leur vindicte, ils s’attaquent aux tableaux représentant des rois et par erreur certaines célébrités locales dans la salle de l’Académie située au premier étage de l’hôtel de ville. D’autres bâtiments publics sont “*visités*” dont le Collège de médecine. Très rapidement, la municipalité et à sa tête Duquesnoy rapporte ces événements au général Favart commandant la division. Le 15, ce dernier donne alors l’ordre que ce bataillon parte aussitôt. À l’heure du départ, rassemblés, place du Peuple (place Carrière) certains fédérés encouragés par quelques citoyens contestent vivement[61], avant d’obtempérer et quitter Nancy sans autres incidents notoires.

Parmi les contestataires se trouve notre capitaine ; Puyproux chef de bataillon de la Garde nationale

de Nancy, déclara ultérieurement qu'il entendit Mazuel s'opposer "*bruitamment*" aux ordres du général Favart[62]. Toutefois, certains fédérés, dont Mazuel sont restés à Nancy.



Place Stanislas à Nancy Tableau dit « de Pange » – Anonyme, vers 1760 (huile sur toile) (Wikipédia)

Le même soir, à la tête d'une délégation de quelques fédérés, il se déplace à la Société populaire de Nancy (société des amis de la liberté ou de l'égalité). Ils s'y plaignent vigoureusement de Duquesnoy[63], obligeant ce dernier à venir s'y expliquer, avec succès. Le lendemain deux officiers de ce bataillon, dont un quartier-maître, se présentent à l'assemblée de la commune pour protester contre le procès-verbal de la séance tenue la veille et transmis au ministre de la Guerre. La confrontation est orageuse, et l'incident transmis aux autorités militaires[64].

Mais, à la fête civique organisée le dimanche 18, dans une volonté d'apaisement, Mazuel fait solennellement l'accolade au maire. Il est imité par les officiers l'accompagnant[65]. L'incident apparemment semble clos, sauf qu'il y eut certainement des suites disciplinaires à l'encontre de Mazuel. Selon le témoignage de Puyproux, le commandant de la légion fit arrêter Mazuel sur la place de la liberté[66]. Après ces quelques jours tumultueux à Nancy, Mazuel gardera rancune vis-à-vis de Duquesnoy. Ce dernier, début décembre lors de l'instruction du procès de Louis XVI fut mis temporairement en état d'arrestation et, malgré sa popularité auprès des Nancéens ne peut se représenter lors des élections municipales.

Campagne de Trèves

À la fin de l'année 1792, le bataillon des fédérés des 83 départements ayant intégré l'armée de la Moselle du général Beurnonville participe à la campagne de Trèves[67]. Cette campagne, imposée par Custine et menée contre toute logique en hiver s'avérera désastreuse. Les militaires sont mal équipés et les officiers de carrière trouvent les volontaires peu formés et indisciplinés. En plus du pillage, un grand nombre de désertions est recensé. Précisons que parmi les fédérés quittant les rangs de

l'armée se trouvent de bonne foi, ceux de 1791 dont leur temps de service devait initialement s'arrêter le 1^{er} décembre. Face à cette hémorragie, La Convention tente de légiférer sans trop de succès, comme l'indique une lettre de Beurnonville :

“Tous les jours, 100 à 150 volontaires quittèrent l'armée de la Moselle. Il est bien probable que je n'arriverai qu'avec mes troupes de ligne devant Trèves. [68]”

Mazuel ayant souffert du froid tombe malade. Comme il l'explique notamment dans sa lettre qu'il adresse à Claire Lacombe :

“(…) nous étions entré en campagne dans la saison la plus rigoureuse les maux incalculables que nous avons soufferts, ce qui m'avoit tellement affaibli en une inflammation que j'avais eue aux jambes, m'avait obligé de faire couper mes bottes, mais cela ne m'a pas empêché de rester toujours à mon poste jusqu'à ce que l'armée rentre en France.”

Il veut lui notifier ainsi, qu'il ne fait pas partie de ces fédérés déserteurs. En janvier, avec accord du chirurgien de l'armée,[69] il part se faire soigner de “*deux maladies [70]*” à Montpellier où il retrouve son épouse et son fils qu'il chérit comme il l'indique :

“étant arrivé chez moi il falloit que je vis ce que j'ai de plus cher au monde après ma patrie je languissoit d'embrasser une épouse que j'adore et un fils que j'idolâtre fruits de sept années d'himenée”.

Il y séjourne environ vingt jours, où selon ses dires quelques mois plus tard en nivôse, il a maille à partir avec les autorités municipales :

“[...] j'ai passé vingt jours à Montpellier, aux mois de février et mars derniers, j'y ai été persécuté parce que j'y étais l'apôtre de la Montagne et de Marat et que j'y professais les principes de mes frères les Jacobins. Un club fédéraliste de cette ville m'a fait l'honneur de me chasser de son sein [...] [71]”.



Pierre Riel de Beurnonville

Arrestation à Nancy

Mais en mars 1793, sur le chemin de retour pour rejoindre l'armée et muni de certificats démontrant sa maladie, en halte à Nancy à vingt lieues où est cantonné son régiment, il apprend qu'il a été remplacé à son poste. Cet ordre fut donné par Beurnonville, nommé depuis le 4 février ministre de la Guerre en remplacement de Pache, à son successeur Ligneville. Selon Mazuel, cela est dû à l'opinion qu'avait le "traître Beurnonville" vis-à-vis des fédérés[72]. Sans affectation et attendant sa malle, il réside alors place Carrière chez son ami Bourgeois ayant précédemment quitté le bataillon des fédérés pour infirmités. Mazuel adresse un courrier, sans effet, à son commandant lui expliquant l'injustice de sa situation. Il réclame aussi ses appointements et cherche des appuis à Paris auprès de la Convention, pour qu'ils puissent intervenir en sa faveur[73].

Par un courrier datant du 6 avril, il sollicite aussi Claire Lacombe et par son entremise, les Jacobins pour le même poste dans un autre corps d'armée ou celui de commissaire des guerres dans l'intérieur de la République. Il lui indique sa préférence pour les départements du midi, mais aussi de penser à lui si une force armée se crée à Paris. Il lui précise :

"[...] aucun de mes camarades ne peut me faire un reproche ; toute ma compagnie est bien fâché que je ne soit plus à leur tête, mais il le voudrait que je voudrais pas vu sa mauvaise administration qui règne dans ce bataillon et l'injustice que l'on m'a faite. "[74].

Parallèlement, il assiste assidûment aux réunions de la Société populaire de la ville, où il est un des éléments les plus radicaux[75]. Il y crée un incident qui lui vaudra plusieurs jours de prison.[76] Voici les faits.

Le 10 avril, Mazuel reçoit de la société l'autorisation de pouvoir y lire un discours le lendemain. Le jour dit, trouvant les portes closes, et souhaitant que séance soit tenue, il tente sans succès de contacter le président de la Société populaire qui ne répond même pas à un courrier. Mazuel prend alors de son propre chef la décision de tenir session pour pouvoir énoncer son discours et aussi obtenir un procès-verbal l'attestant. Afin que la procédure ne s'avère pas illégale, Jean-Claude Beaupré, assesseur du juge de paix présent au moment des faits lui conseille de consulter la Commune. Mazuel s'y déplace, mais sans succès, car aucune session n'est en cours à la municipalité. Il revient à la Société et estime alors que si le peuple est souverain, il peut se nommer un président et un secrétaire et ouvrir une séance de par lui-même. Selon Kuntz, tonnelier témoin présent, Mazuel "força Beaupré à présider, ce que ce dernier fait pour éviter le trouble". Beaupré quant à lui indique qu'il n'accepta que lorsque Mazuel fut revenu en annonçant "le consentement de la municipalité". Beaupré précise :

"Mazuel débita alors son discours, avant de monter à la tribune, il qualifia les membres de la société d'aristocrates, leur disant qu'ils ne méritaient pas le nom de citoyen ». Toujours selon Beaupré, Mazuel accusa aussi « les clubistes de cacher la vérité au peuple », et qu'il déclara « que le peuple était souverain et qu'on ne pouvait rien lui refuser ».

Dès le lendemain, Mazuel est dénoncé au Comité de surveillance par plusieurs personnes, dont Kuntz. On lui reproche d'être récidiviste ayant déjà souhaité monter le peuple contre la société en déclarant qu'elle se réunissait secrètement. Le 13, le Comité de surveillance décide que :

"Mazuel prévenu d'être un agitateur, sera arrêté et interrogé, pour ensuite être statué ce que de droit sur son délit au bureau de surveillance".

L'affaire est transférée au tribunal de police correctionnelle de Nancy. Le 14, un nouveau témoignage arrive à l'encontre de notre militaire émanant de Marin le jeune, commandant de la légion de Nancy. Il déclare que Mazuel "se permet des propos les plus incendiaires" qui risquent "d'occasionner le trouble", et que si vraiment il est patriote, sa place est aux armées. Le 15 avril au matin, le juge de paix et

membre du Comité de surveillance, Jean-Baptiste Régnault après audition des témoins interroge Mazuel qui se déclare capitaine des fédérés des 83 départements, même s'il a appris *“qu'il était illégalement remplacé”*.

Il précise qu'il séjourne à Nancy, car il attend une réponse d'un mémoire qu'il a adressé conjointement à la Convention et aux députés Anthoine et Levasseur en mission à Nancy.

En plus de la séance du 11 avril à la Société populaire, plusieurs témoins interrogés, dont Victor Guillermic commis, informent le tribunal que le 9 décembre dans un café ils ont entendu Mazuel :

“ [...] se plaindre de la lenteur du tribunal criminel, que le peuple se trouvait dans la nécessité de se porter aux prisons, à l'imitation des citoyens de Paris, que le glaive de la loi devait se prononcer seulement sur toutes les têtes coupables et que lorsque les magistrats ne remplissaient pas leur devoir, ils forçaient le peuple à agir par lui-même, que Duquesnoy, administrateur des postes, était un grand coupable, ami de La Fayette[...] ».

Guillermic répondit à Mazuel que « [...] tant que le citoyen Duquesnoy avait rempli les fonctions de maire, il n'avait cessé de donner des preuves de civisme, et que si la commune de Nancy avait fourni son triple contingent, elle en était redevable à ses soins[...] ».

Après ces témoignages, le juge de paix déclare qu' *“attendu que Mazuel, par sa conduite et ses discours, a troublé l'ordre social, nous l'avons renvoyé au tribunal correctionnel”*.

Le 19 avril à l'issue de l'audience au tribunal de police correctionnelle, il est estimé que Mazuel est prévenu d'un délit *“grave [...] en incitant, par son discours, de se soulever contre les autorités constituées et en prêchant le massacre”*, l'affaire est donc renvoyée au tribunal de district.

Le 24 avril Sonnini juge et directeur du Juré[77] interroge Mazuel qui fait profil bas. Tout étant élogieux envers Duquesnoy, notre révolutionnaire se défend d'avoir tenu des propos incendiaires. Concernant les massacres de septembre, il déclare que ce sont des *“séances malheureuses”* et qu'il faut davantage de lois pour éviter cela. Le délit dont est prévenu Mazuel *“n'est point de nature à mériter une peine afflictive”*, et l'affaire est renvoyée à son point de départ, le tribunal de police correctionnelle. Elle se conclut le 29 avril à dix heures, Mazuel utilise une défense assez originale, il indique que :

“ [...] né dans des départements méridionaux de la République où la chaleur du climat influe sur les sens, il a pu, dans ce climat ci, paraître trop chaud dans ses discours et ses déclamations, mais que son cœur et ses intentions sont, et ont toujours été purs [...]”,

et il précise qu'il

“ ne désire rien de plus ardemment que de voir renaître la paix dans toutes les parties de la France de la France ”.

La libération de Mazuel est ordonnée, mais il lui est *“enjoint de rejoindre son corps et de partir dans le jour, sous peine d'être puni comme rebelle à la loi”*.

Aide de camp de Bouchotte

Retour à Paris

À la fin avril 1793, Mazuel se trouve en position plutôt fâcheuse, mais de par certainement ses relations à Paris, et un concours exceptionnel de circonstances, sa carrière militaire rebondit. Début avril, Beurnonville en mission pour arrêter Dumouriez est fait prisonnier par ce dernier et livré le 2 avril aux Autrichiens. Et c'est l'ultra républicain Bouchotte qui le remplace le 4 du même mois. Bouchotte accusé de républicaniser les états-majors adresse sa démission à la Convention le 26 mai. Mais la chute des Girondins empêche l'exécution de cette démission. Bouchotte en juin renouvelle deux autres

fois sa demande ; mais à l'été 1793 les rapports de force ayant changé, il est énergiquement soutenu notamment par les hébertistes.

Vers la mi-mai, Mazuel trouve un poste au ministère de la Guerre[78] ; et devient rapidement aide de camp du ministre. C'est en tant que tel qu'il intervient aux Jacobins le 27 mai pour indiquer l'effervescence du faubourg Saint-Antoine :

“Vous ne devez pas ignorer que le peuple se lève et qu'il se lève en masse. Mon devoir exige de me porter dans tous les coins de la ville de Paris, d'écouter tout et de maintenir l'ordre. J'ai été dans le faubourg Saint-Antoine. Le peuple lisait avec indignation la réponse menaçante d'Isnard. Que faut-il faire ? Nous lever tous entiers (sic), entourer la Convention sans armes et lui demander si elle veut sauver le peuple. Je me suis rendu chez le ministre de la guerre ; il m'a chargé de me transporter auprès de la Convention pour lui rendre compte de ce qui se passait. Je m'y suis rendu. J'ai vu beaucoup de peuple à la porte du Comité des douze, laissant entrer tout le monde et ne laissant sortir personne. J'ai parcouru toutes les avenues de la Convention, et j'ai entendu le peuple dire : « Nous ne sortirons pas que la Convention n'ait déclaré si elle peut nous sauver, ou s'il faut que le peuple se sauve lui-même. »

Des hommes des sections se sont présentés pour défendre la Convention avec des fusils neufs, tandis qu'ils montent la garde avec des piques. Voilà mon camarade qui, comme moi, a refusé de s'armer contre le peuple. Je vous invite à nommer des commissaires pour aller dans les sections prêcher le patriotisme, écrire aux départements que Paris est tranquille et terrasser ce coquin d'Isnard, qui veut s'élever sur les débris du trône. Vous voyez que tous les départements vous contemplent, et qu'ils attendent de vous le salut de la République. (Grand tumulte.) [79]»

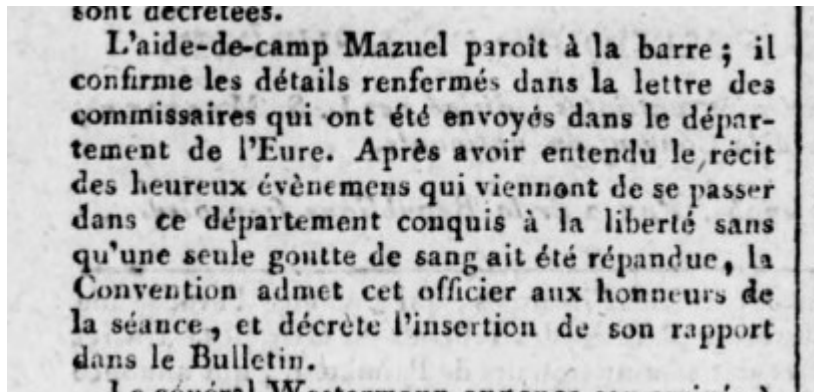
Il semble que Mazuel participe activement à la chute des Girondins ; tous les historiens s'accordent à ce propos. Le 7 juin, il ne manque pas de régler ses comptes et d'indiquer aux Jacobins que Jean-Jacques Durand[80] maire de Montpellier est faible et s'est laissé “ brissotiser[81]. ”

Le 13 août, il y appuie la dénonciation d'un citoyen de cette ville et informe que

“lui-même, ayant envoyé sous le cachet du ministre à sa femme des écrits révolutionnaires, elle fut arrêtée ainsi que son fils et souffrit un interrogatoire de deux heures, à la fin duquel on mit en question si elle n'était pas pendue [...] [82]”.

Lutte contre les fédéralistes de l'Eure

Mazuel ayant obtenu toute la confiance de Bouchotte, celui-ci envoie son aide de camp dans la lutte contre les fédéralistes de l'Eure[83]. Mazuel lui adresse des comptes-rendus empreints du républicanisme emphatique le caractérisant. Le 5 juillet, il se trouve ainsi à Saint-Germain-en-Laye où il y annonce le départ de 1800 hommes rejoints en chemin par de nombreux patriotes locaux[84]. Il participe aux combats de Vernon du 12 et 13 juillet. Pacy-sur-Eure est pris le 17 juillet signant la fin de ce soulèvement dans ce département. Le même jour, Mazuel, de retour temporairement à Paris, y livre longuement le détail des opérations à la Convention et y reçoit les honneurs de la séance[85].



Annales patriotiques et littéraires de la France, et affaires politiques de l'Europe, 18 juillet 1793

Il continue de fréquenter les Jacobins. Ainsi le 19, il intervient pour dénoncer la lenteur de l'administration des transports[86]. Lors de la séance du 24, il est proposé pour remplacer un certain Moine[87] pour la défense officieuse d'un prisonnier nommé Gautier[88]. Mazuel émet la possibilité d'une libération sous caution. Dans un souci d'égalité vis-à-vis des citoyens pauvres l'intransigent Robespierre le refuse. À la même séance, Mazuel veut évoquer le sort d'un militaire incarcéré à Cambrai suite à un ordre de Custine. Il est acté de lui faire nommer des défenseurs officieux et de remettre la lettre de ce militaire aux commissaires chargés de réunir les pièces contre Custine[89]. Le 29 juillet, il intervient à une séance tenue à l'hôtel de ville de Lisieux où il exhorte les habitants à ne pas soutenir les séditeux[90]. Mais, il est rapidement de retour à Paris où il est arrêté par la section de la Butte-des-Moulins. Le 9 août, un commissaire des Jacobins après avoir été chargé de questionner la section sur cette arrestation, revient annoncer qu'elle reconnaît son erreur et que Mazuel est en liberté[91]. Les raisons de l'interpellation ? Une altercation concernant des opinions politiques est très certainement plausible. Certains historiens y voient peut-être une première manœuvre de Fabre d'Églantine[92].

Prémisses de la Cavalerie révolutionnaire

Levée de 3 400 hommes de cavalerie

Fort de la confiance que lui accorde alors Bouchotte, Mazuel, effectue d'autres missions pour lui[93]. L'amitié que lui porte Vincent, l'influent chef de bureau au ministère de la Guerre[94], permet à Mazuel de gagner en importance. Le 14 août aux Jacobins, il donne lui-même lecture d'un arrêté du Comité de salut public du 3 août. Le Comité autorise le Conseil exécutif provisoire à lever trois-mille-quatre cents hommes de cavalerie[95]. Mille-vingt cavaliers sont à lever dans le département de Paris ; trois-cent-quarante dans celui de Seine-et-Oise (Yvelines) ; autant dans ceux de la Seine-et-Marne, de la Somme et de l'Oise ; cinq-cent-dix respectivement dans ceux de la Seine-Inférieure (Seine-Maritime) et du Loiret[96]. Comme l'écrira Mazuel dans un de ses placards, elle fut initialement créée pour le renfort de l'armée du Nord[97]. Le 15 août, Bouchotte de sa propre main nomme les chefs d'escadron de cette cavalerie[98], dont l'aide de camp Mazuel qui intervient ce même jour aux Jacobins :

“

Vous avez juré tous une guerre à mort aux tyrans ; ce n'est donc qu'avec les armes que nous devons anéantir tous les satellites des despotes coalisés contre nous. La convention a déterminé la levée d'un corps dont le conseil exécutif m'a nommé le chef. J'invite tous les citoyens qui, avec le désir de servir la patrie, ont les qualités requises pour entrer dans ce corps, à s'adresser à moi, au bureau de la guerre [99] “.

Selon cette levée, Paris doit ainsi fournir six escadrons de cent soixante-dix cavaliers chacun. C'est une mission qui, si elle n'est pas donnée officiellement à Mazuel, l'est certainement officieusement. Car notre officier se bat comme un beau diable pour parvenir à cet objectif quoiqu'il lui en coûte, et cela malgré les changements de décrets, et la difficulté de recrutement. Dans un brouillon de discours, on peut lire quelques lignes concernant cette cavalerie :

“que ces six escadrons restent toujours unis, inséparables, telle qu'une famille nombreuse... ; pensez aux dangers toujours inévitables qu'entraînent les morcellements d'un corps bien organisé[100]...”

De par ses nouvelles fonctions, notre nouveau chef d'escadron *“se met à administrer un véritable bureau de sollicitations et de distribution de places [101]”*. Il répond aux demandes nombreuses de sa famille et de ses amis de Lyon et de Montpellier[102]. Ainsi son beau-frère Laurent Delpech membre de la société populaire de Montpellier devient officier dans la cavalerie[103] ; tout comme Louis Seran son ami de l'Hérault[104], et Nicolas Thévenin, membre de la garde nationale de Nancy en 1790, mais aussi de la Société populaire de cette ville et recommandé par Glasson-Brisse.[105] Mais aussi par l'intermédiaire d'Aigoïn, le général Goguet lui demande une lieutenance pour un Belge[106]. Des sollicitations proviennent même des plus hautes instances de la République. Ainsi des pères voient très certainement un moyen d'éviter à leurs fils de partir combattre aux frontières. C'est le cas d'Hippolyte Bourgois, âgé de 22 ans et fils d'un Conventionnel qui devient l'aide de camp de Mazuel[107].

Le 23 août sont désignés les officiers et sous-officiers de la 1^{er}e compagnie du 1^{er} escadron[108]. Le même jour, cet escadron commandé par Mazuel défile dans la salle des séances des Jacobins[109]. La presse relate le discours patriotique de Mazuel lorsque le 28 août, la Convention leur octroie l'honneur supplémentaire d'y prêter serment :

“ Représentants du peuple,

Vous voyez dans votre sein des républicains qui, au premier cri de la patrie en danger et d'après l'arrêté de votre comité de salut public, se sont empressés de s'enrôler dans la cavalerie pour voler où la gloire les appelle ; leur patriotisme est connu, ils aiment la subordination, et avec de tels principes nous sommes assurés de la victoire. Vous nous avez donné une Constitution qui fera notre bonheur, nous périrons pour elle. Nous partons et nous laissons nos mères, nos épouses et nos enfants sous la sauvegarde de la Nation française.

C'est à l'ennemi que nous marchons, c'est le fanatisme et la superstition que nous allons combattre ; c'est la tyrannie que nous devons anéantir, la liberté conquise qu'il s'agit de défendre ; c'est la patrie enfin qu'il faut sauver.

Partout le danger nous menace, partout les pièges sont semés sous nos pas ; des despotes coalisés, oppresseurs de l'humanité gémissante, des esclaves dont nous avons brisé les chaînes, mais que la nature avait formés trop vils pour savoir apprécier un aussi grand bienfait, des prêtres menteurs dont le dogme n'est qu'imposture, dont la mission n'est que chimère, dont l'empire n'est fondé que sur la crédulité des femmes, la faiblesse des hommes et l'ignorance des peuples. Voilà nos adversaires.

Ils ont réuni toutes leurs forces pour nous accabler ; et leurs forces, jusqu'à présent, n'ont été que la trahison renouvelée dans tous les sens, reproduite sous toutes les formes, l'intrigue basse et rampante, la séduction trop puissante de l'or, le secours du poison, le tranchant des poignards et la torche de l'incendie... voilà leurs infâmes moyens.

Et nous céderions à ces lâches antagonistes, et nous ne déjouerions pas leurs infâmes complots ? La perfidie, il faut avouer, a triomphé souvent malgré tous nos efforts ; nous avons vu nos frères, quelle que fût leur vaillance, tomber sous les glaives que les Lafayette, les Dumouriez, tant d'autres scélérats ont amoncelés sur leurs têtes ; mais les traîtres sont connus, mais leur supplice s'apprête, mais de véritables Français, de vrais républicains les remplacent, il nous reste contre nos adversaires notre nom qui n'est point encore avili, la bonté de notre cause, la farce, le courage, l'audace et la patience.

L'univers a les yeux sur nous, partout il existe des philosophes, des sages, des hommes nés pour la liberté ; leurs cœurs forment en secret des vœux pour le succès de nos armes, c'est leurs suffrages que nous devons mériter, c'est l'estime du monde entier qu'il dépend de nous de perdre ou d'obtenir. Quelle honte pour nous si nous recevions des lois les armes à la main ; qu'elles seraient dures ces lois ; qu'il serait humiliant le joug appesanti sur nos têtes !

Les Français, dirait-on, ont voulu la liberté ; quatre ans ils ont combattu pour elle ; quatre ans ils ont bravé les puissances de l'Europe liguées contre leur empire ; ils ont vu tomber autour d'eux leurs frères égorgés, ils ont enduré des privations sans nombre, des fatigues plus qu'humaines, tous les besoins, tous les fléaux réunis, et, lorsqu'ils touchent au moment de recueillir le fruit de leurs travaux, alors que par un grand et dernier effort ils peuvent étonner la terre, triompher de leurs ennemis et briser les fers des peuples asservis indignes des Grecs et des Romains qu'ils ont osé prendre pour modèles, fatigués d'un moment d'énergie, succombant sous un effort au-dessus de leurs forces ils ont baissé les armes, ils ont fléchi le genou, et, comme de vils esclaves, tendu les mains aux chaînes que dès longtemps forgeaient les tyrans.

Non, Français, vous n'oublierez pas qui vous êtes, vous vous ressouviendrez du rôle imposant que vous avez joué sur la scène politique, vous entendrez le cri du sang de vos frères morts pour cette cause si belle que l'on voudrait vous faire abandonner, un noble orgueil va parler à votre âme, que dis-je, le feu du courage brille déjà dans vos regards, vos mains brûlent de s'armer du glaive sous qui doivent tomber les despotes et leurs esclaves. Français, je vous reconnais, vous vous levez, vous combattez, et vos ennemis mordent la poussière ; les tyrans disparaissent, la liberté triomphe et c'est aux républicains de la France que l'univers doit le retour de la paix et du bonheur. « Signé : Mazuet (sic), chef d'escadron[110]. »

Pendant ce temps, le 27 juillet, Levasseur de la Sarthe représentant du peuple près l'armée du Nord avait adressé à la Convention un courrier indiquant :

“Nous avons vu avec peine que des régiments de hussards et de chasseurs,

qui ont fait la dernière campagne avec gloire, avaient 4 à 500 hommes hors de service, faute de chevaux et d'armes, tandis que des corps nouvellement formés ne manquent de rien. Ces braves hussards de Chamboran ont 400 hommes qui ne sont ni montés ni équipés, nous avons adressé au comité de Salut public un projet qui nous paraît très propre à augmenter promptement notre cavalerie”.

Toujours à la Convention, le 29 août, Saint-André annonce que le Comité de salut public dont il est membre s'occupe avec activité de la cavalerie et que *“ les braves hussards de Chamboran seront bientôt remontés[111] “*. Et deux jours plus tard, le même Comité de salut public charge l'aide de camp du ministre de la Guerre, Mazuel, de cette mission. Pour cela, il doit se rendre à Châlons-sur-Marne afin de vérifier l'état dans lequel se trouve le dépôt du régiment de Chamboran. Il est aussi chargé de vérifier à Château-Thierry, l'équipement des hussards en garnison et d'en faire rapport au Comité[112]. Il en résulte que le 8 septembre le 2^e escadron de dragons levé par Mazuel, sous la surveillance de Bouchotte, ministre de la Guerre, est introduit dans la Société au son des trompettes. Royer, leur porte-parole exprime leur désir de vivre et de mourir pour la République, et de combattre jusqu'au dernier soupir sous leurs drapeaux pour le maintien de la liberté[113].

Durant ce même mois d'août, Collot d'Herbois et Isoré sont missionnés dans l'Oise pour le ravitaillement de Paris[114]. Un mois plus tard, ils nomment Girard commissaire du pouvoir exécutif chargé du réquisitionnement des grains[115] avec la création d'un Comité de surveillance pour protéger cette réquisition.

Les Sociétés populaires du département et particulièrement celle de Beauvais ont pour rôle de donner ~~l'accent de la pensée révolutionnaire et vérifier la bonne marche des événements[116].~~ Pour faciliter cette réquisition, un détachement de cavalerie est sollicité par Collot d'Herbois et Isoré[117]. De ce fait,

donc le 1^{er} escadron arrive à Beauvais dès la fin août[118] ; et le 10 septembre, le second bataillon de dragons présenté comme tel l'avant-veille aux Jacobins par Mazuel gagne aussi la préfecture de l'Oise[119]. Le 19 septembre, lorsque les autorités municipales effectuent le décompte des forces militaires présentes dans la ville, elles désignent ces cavaliers les "2 escadrons Mazuel" les différenciant des deux "*escadrons Froissard et Brincourt*" que l'Oise devait fournir[120].

À son arrivée avec le second escadron Mazuel se présente alors à la séance du Conseil permanent du district de Beauvais pour s'enquérir de possibles plaintes formulées contre ses cavaliers. Ladite administration répond par la négative et lui offre son aide dans sa mission[121]. Quant aux cavaliers, aussitôt parvenus à destination, ils s'inscrivent en nombre à la Société populaire tenant séance à l'église des Ursulines de Beauvais[122]. Au nom de ses hommes, Mazuel, propose "*d'accélérer par leurs travaux, l'arrangement de ce temple*". Ils engagent alors la société populaire dans une ligne directrice plus radicale et anticléricale[123]. Ils sont aidés en cela par Armand Hubert Leclerc lui aussi envoyé dans l'Oise[124].

Officialisation de l'Armée révolutionnaire

Demandée notamment par Robespierre, Hébert, Léonard Bourdon..., le 5 septembre, Chaumette présente à la Convention le décret de la création de l'Armée révolutionnaire "*destinée à comprimer les contre-révolutionnaires, à exécuter partout où besoin sera les lois révolutionnaires et les mesures de salut public qui seront décrétées par la Convention nationale et à protéger les subsistances.*" Il est aussi indiqué que les "*six escadrons qui doivent être formés par le département de Paris continueront d'être levés et feront partie de l'Armée révolutionnaire.*" [125]



Cavalier et blessé en uniforme d'époque révolutionnaire Jean Duplessi-Bertaux, musée Carnavalet

Mazuel, patriote avancé, voit là soit une opportunité de rester aux abords de Paris, soit se trouve déjà impliqué dans l'organisation de cette armée au Ministère de la Guerre. Ainsi, lorsqu'il se présente avec les hussards, il leur fait demander de composer l'avant-garde de l'Armée révolutionnaire[126].

Demande qui ne peut qu'être acceptée, vu la rapide nécessité d'une force armée dans la réquisition des subsides.

Et c'est dans le même sens, que le 12 septembre, accompagné d'officiers de la cavalerie, il propose à la Société populaire de Beauvais une adresse destinée à la Convention. Il demande que les deux escadrons de la cavalerie commandés par Froissart et Brincourt soient incorporés dans le corps révolutionnaire. Il obtint gain de cause pour la rédaction de cette pétition, même si certains objectent que normalement cette levée est destinée à la défense des frontières. Mais les autorités constituées du département refusent énergiquement cette pétition lorsqu'elle leur est présentée, argumentant que le département de l'Oise serait alors obligé de lever deux nouveaux escadrons[127]. Ce refus est aisément accepté par la Société populaire[128]. Les chefs de la Cavalerie révolutionnaires imputent cet échec à la non-assiduité des cavaliers[129]. Et, afin que cela ne se reproduise plus, Mazuel menace même de prison les militaires absentéistes aux séances de la société[130].

Les ennuis s'accroissent pour Mazuel, car à la séance du 15 septembre des Jacobins, un membre le dénonce :

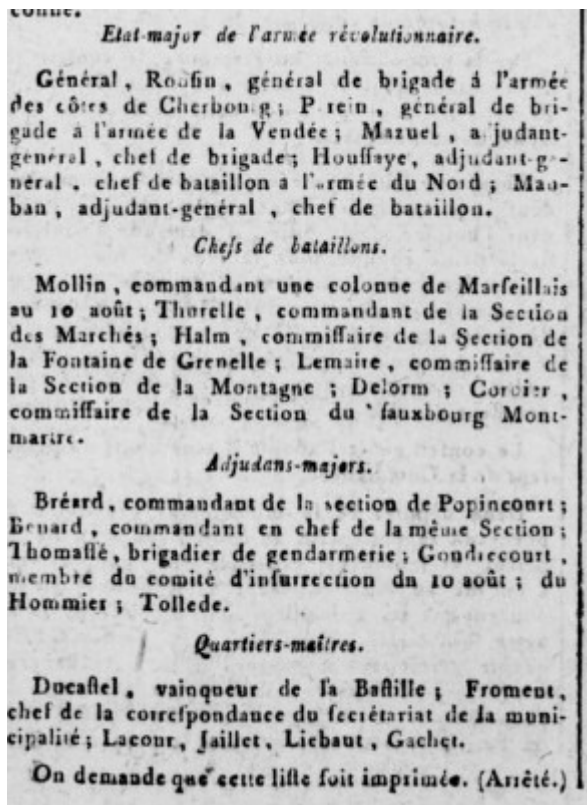
“ Il est bien essentiel d'apprendre à la société que les patriotes sont trompés par les patriotes même. Je dénonce Mazuel que vous avez nommé chef d'escadron d'un régiment de cavalerie, levé par les ordres et sous la surveillance du ministre de la guerre. Un lieutenant-colonel du régiment des ci-devant hussards de Chamboran était dimanche dernier dans sa chambre. Mazuel lui dit qu'il allait changer d'uniforme. Eh ! pourquoi ? demande le colonel. C'est la loi, répond Mazuel. Je me moque de la loi, répondit l'officier des hussards, et de la convention, elle n'est pas faite pour faire la loi aux hussards de Chamboran. Je rencontrai Mazuel à la sixième division, et lui demandai comment il avait pu souffrir un tel propos. Que vouliez-vous que je fasse ? me dit Mazuel. Je ne suis pas un chef d'escadron, répondis-je à Mazuel, mais si l'on m'eût tenu, face à face, un pareil propos, j'aurais écrasé la tête à celui qui en aurait eu l'audace. L'officier a rejoint ; Mazuel lui-même est parti, et je dénonce ce fait, bien plus important qu'on ne pense, que j'eusse dénoncé dans la séance dernière, si j'eusse pu obtenir la parole. Je demande que le ministre de la guerre soit engagé à destituer le lieutenant-colonel des hussards de Chamboran, et à rappeler Mazuel, pour lui faire au moins une mercuriale sur la faiblesse qu'il a montrée dans cette occasion. L'assemblée arrête qu'on fera prier le ministre de la guerre de faire arrêter les deux dénoncés, afin de prononcer avec connaissance de cause sur la nature du délit”[131].

Mazuel n'étant pas ce jour à Paris ne peut se défendre immédiatement. Ce qui est bien fâcheux pour lui, car la constitution de l'état-major de cette armée décidée par le ministère de la Guerre doit être prochainement actée. Malgré tout, le 17 septembre, lorsque le conseil exécutif provisoire du comité de salut public désigne cet état-major, il y apparaît bien :

“Ronsin, général de brigade à l'armée des côtes de Cherbourg, Parein, général de brigade à l'armée de la Vendée, Mazuel, adjudant général, chef de brigade, Houssaye, adjudant général. Chef de bataillon à l'armée du Nord, Mauban, adjudant-général, chef de bataillon.”[132]

Le recrutement de la cavalerie opéré sous l'égide de Mazuel s'avère également être régulièrement un argument contre les Exagérés. Il est vrai que notre révolutionnaire ne s'embarrasse pas d'une réelle procédure de recrutement, si l'on en croit certains témoignages[133]. Il est reproché de manière récurrente qu'elle soit le repaire de nobles[134], de prêtres et de déserteurs d'autre corps d'armée[135]. Il faut préciser qu'elle doit répondre à des missions, notamment dans l'Oise avant même son officialisation. Et donc, à défaut de pouvoir compléter les six escadrons avec des cavaliers aguerris, des particularités physiques demandées et à la vue de la durée de formation Mazuel souhaite pouvoir recruter de jeunes hommes de la réquisition et destinés à combattre initialement aux frontières[136]. Cette volonté d'amalgame est régulièrement combattue. De plus, de réelles différences d'opinions politiques existent entre les officiers et sous-officiers, révolutionnaires convaincus et les

jeunes cavaliers recrutés surtout selon leurs tailles[137].



Gazette nationale ou le Moniteur universel, 30 septembre 1793

Validation de l'état-major de l'Armée révolutionnaire par les Jacobins

Le 25, aux Jacobins, Dufourny trouve qu'il est urgent de connaître le nom des chefs de cette armée, le sort de la patrie en dépendant. Cette liste est alors rendue publique. Néanmoins avant d'être actée définitivement, il est décidé que les officiers passent à la censure des Jacobins[138]. Et, lorsque le 27, jour où ces derniers étudient ces nominations, le 3^e escadron levé par Mazuel se présente, trompettes en tête et défile devant l'assemblée, leur ardeur est admirée et ils sont applaudis. L'orateur de l'escadron prie les Jacobins de leur donner des défenseurs officieux pour obtenir de la Convention une modification de la loi de la réquisition afin d'obtenir la permission d'y lever de quoi compléter ce corps[139]. Les Jacobins affirment que la Convention étudie la question. L'orateur de l'escadron indique également que Mazuel a chassé de leurs rangs les muscadins n'étant pas dignes de se trouver parmi de vrais sans-culottes.

Mazuel atteste ces faits et se défend de l'inculpation portée en ces mêmes lieux contre lui. Il indique avoir dénoncé ledit officier qui depuis est arrêté et emprisonné. Ensuite, il présente l'argument que l'apprentissage pour devenir cavalier étant long et difficile, il ne peut être recruté des cavaliers que dans la réquisition[140]. De plus, il précise que plusieurs de ses cavaliers sont des porteurs d'eaux et n'ont donc que d'autre subsistance que leur solde de 15 sous 4 deniers par jour, trop peu pour vivre décemment.

Toutefois, malgré ce décorum et ces argumentations, lorsqu'arrive l'ordre du jour des nominations de l'état-major de l'Armée révolutionnaire, celle de Mazuel au poste d'adjudant-général n'est pas sans susciter des débats. En effet, Blanchet, ex-commissaire civil envoyé auprès de l'armée des Alpes, met en doute ses compétences militaires[141]. Léonard Bourdon[142], arguant que c'est moins les talents que le patriotisme qui sont nécessaires aux chefs de cette armée demande à Blanchet s'il a d'autres griefs, ceux-ci seuls ne suffisant pas à la non-nomination de Mazuel. Blanchet met alors en cause son

patriotisme. Selon lui, lors de son altercation avec l'officier des chasseurs des Ardennes le 11 de ce mois, Mazuel n'a pas eu le courage de lui brûler la cervelle ! Sijas, chef des bureaux du ministère de la Guerre, prend alors sa défense[143]. Mais, à la vue de la longueur des débats, la séance est ajournée au lendemain[144].

Le 28, donc, Mazuel lorsqu'il paraît pour se justifier décline sa nomination au poste d'adjudant général et propose que ce soit son ami Lang, préférant dit-il se consacrer à l'organisation des six escadrons de cavalerie :

” J'avais ignoré jusqu'à ce moment l'Honneur que m'ont fait mes frères de m'élever au poste d'adjudant général de l'Armée révolutionnaire ; j'en suis touché jusqu'aux larmes ; mais je les supplie de m'en tenir à la charge que je me suis imposée d'organiser six escadrons de cavalerie ; je crois être capable de servir la patrie dans cet emploi, et je ne me connais pas les talents requis pour commander et pour tirer parti d'une armée aussi précieuse que celle qui s'organise. Si assurément mes frères veulent m'honorer d'une marque de leur bienveillance, je demande qu'à ma place on veuille bien nommer le citoyen Lang excellent patriote : il a pris des drapeaux sur les Suisses à la journée du 10 août, et a donné dans toute la Révolution des preuves non équivoques de son amour pour la liberté »[145].

Ayant de plus reçu de nombreux témoignages de Jacobins concernant le patriotisme de Lang, les propositions de Mazuel sont acceptées. Toutefois, l'état définitif de l'état-major révolutionnaire envoyé au Comité de salut public par le ministre le 13 octobre ne mentionne aucun des deux noms, ni Lang comme adjudant-général, et ni même Mazuel comme chef de brigade. L'ancien comédien Grammont de tendance dantoniste les remplace à ce poste[146] :

“Ronsin général de division et commandant en chef,

*Boullanger et Parein généraux de brigade,
Grammont, adjudant-général, chef de brigade,*

Houssaye et Maubant, adjudants-généraux, chefs de brigade [...]”

Déjà, la veille Ronsin avait adressé à tous les chefs d'escadron une lettre de Bouchotte leur informant que :

” Mazuel n'est ni chef de brigade, ni commandant des quatre escadrons et chaque chef commande son escadron sous les ordres de l'état-major général avec lequel vous devez correspondre directement [147].”

Est-ce dès cette officialisation de l'état-major de l'Armée révolutionnaire que provient la grande animosité qu'opposa Grammont et Mazuel se dénonçant régulièrement et mutuellement à Bouchotte[148] ? Très certainement ; chacun souhaitant contrôler la cavalerie et y placer ses hommes. Ainsi Mazuel, conteste sans cesse l'officialité de cet organigramme et se comporte comme s'il était réellement le chef de brigade de la Cavalerie révolutionnaire, ce que beaucoup de contemporains semblent aussi penser. Cette volonté continue de contrôle absolu lui vaut l'animosité des autres chefs d'escadron, surtout de Payot qui dénonce à Bouchotte ses tentatives. Payot obtiendra du ministre une assurance à ce sujet. Grammont le 29 janvier devra lui-même rappeler sa place à Mazuel :

« [...]Je suis fâché, citoyen, de te rappeler la circulaire qui a été écrite le 12 octobre (V.S) par le général en chef

[...] je t'en envoie ci-joint l'extrait en t'enjoignant de t'y conformer et de t'en refermer dans les bornes de tes devoirs

[149][...] ».

Dans cette partie d'échecs que se jouent les différentes factions pour gagner en influence, la création de l'Armée révolutionnaire est une étape importante. Et malgré sa contre-attaque défensive pour garder la mainmise sur la Cavalerie révolutionnaire, Mazuel semble n'être qu'un pion sacrifié parmi d'autres[150].

[Suite et fin de l'article](#)

Notes

[1] Alexandre Tuetey, *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, Tome 11, 1890-1914, Paris, (pp LXII-LXVI) <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k58194968> Il y est indiqué être né à Villefranche au lieu de Ville-Affranchie, alors que dans l'index l'erreur n'est pas commise

[2] Maurice Dommanget, *Mazuel et l'hébertisme*, Annales Révolutionnaires, vol. 14, no. 6, Armand Colin, 1922, pp. 464–76, <http://www.jstor.org/stable/41921415>. Et *Mazuel et l'hébertisme suite et fin*, Annales Révolutionnaires, vol. 15, no. 1, Armand Colin, 1923, pp. 34–50, <http://www.jstor.org/stable/41921432>.

[3] Richard Cobb, *Les armées révolutionnaires, instrument de la Terreur dans les départements, avril 1793 – floréal an II*, Paris Mouton & co La Haye 1961. Richard Cobb dépouilla les papiers de Mazuel saisis à son arrestation en 1794. Ils sont conservés aux Archives des Yvelines dans deux cartons (IV Q 186-187). Il cite Mazuel dans de nombreux autres articles, et nul doute que Mazuel soit pour lui la quintessence de « l'homme Révolutionnaire » cité dans *Quelques aspects de la mentalité révolutionnaire (avril 1793-thermidor an II)*, Revue d'histoire moderne et contemporaine, tome 6 N°2, Avril-juin 1959. (<https://doi.org/10.3406/rhmc.1959.2683>.)

[4] Notons que régulièrement son patronyme fut retranscrit de manière erronée comme Masuel, Mazué, Mazuet, et même exceptionnellement Manuel.

[5] Selon son acte de baptême du 3 septembre, il est indiqué qu'il est né à la « Basse Ville », fils d'André Mazuel maître cordonnier et de Claudine Cotellaz Renand (parrain : Albert Varin, marchand drapier. Marraine Charlotte Chazard. Ils ont tous signé. (Archives municipales de Lyon – registres paroissiaux et d'état civil – baptême paroisse Saint Pierre Saint Saturnin Baptêmes- mariages - sépulture – 1765 cote 1GG630 vue 61). Ses parents se sont mariés le 8 janvier 1765. Sa mère est fille de défunt François Colletard Renard (ce patronyme connaît de nombreuses orthographes dans les actes) et de Dominique Janin Collot. Son père compagnon cordonnier est originaire de Sainte Marie de Tortas en Dauphiné (hameau dépendant de Leyrieu en Isère) (Archives municipales de Lyon – registres paroissiaux et d'état civil – baptême paroisse Saint Pierre Saint Saturnin Baptêmes- mariages -sépulture – 1777 cote 1GG630 vue 76). Joseph son grand-père paternel s'étant marié quant à lui le 1^{er} février 1734 à Crémieu toujours en Isère avec Jeanne Mondiel, il était fils d'Etienne Mazuel cordonnier de Leyrieu et de de Jeanne Moysat (AD Isère BMS Crémieu 9NUM1/AC138/61728-1737)

[6] Acte d'inhumation du 5 juin 1777 d'André Mazuel, maître cordonnier âgé de 37 ans demeurant rue Henri et décédé le 4 (Archives municipales de Lyon – registres paroissiaux et d'état civil – baptême paroisse Saint Pierre Saint Saturnin Baptêmes- mariages -sépulture – 1777 cote 1GG639 vue 49). Selon l'Inventaires après décès de la sénéchaussée du Lyonnais (série BP) 1586 – 1791. Index nominatif saisi par les Archives Départementales du Rhône et mis en ligne par la SGLB : « MAZUEL André-18/08/1777-Cordonnier-Lyon-Henri (rue) cote BP 2266 ».

[7] Dans des écrits d'avant avril 1793, une note de sa main peut laisser entendre qu'il s'agit de Lucius Junius Brutus neveu du dernier roi de Rome Tarquin le Superbe. Brutus renversa son oncle pour créer la République. Titus malgré son amour paternel le fit exécuter ses deux fils Titus et Tibérius pour avoir participé à un complot avec leur oncle. « [...] Titus était vertueux, il aimait Sa patrie il ne respirait que pour la Liberté ennemie de l'esclavage il faisait trembler les tyran, il voulait de la grandeur et la voulait sans bassesses il fut un moment dans l'erreur et (... ?) lui fit perdre Sa raison et le força de porter un

poignard parricide contre les concitoyens qu'il avait sauvé tant de foi de la servitude. Le sénat qui voulut encore le conserver laissa le choix Brutus de prononcer sur son Sort et La fermeté de ce héros digne de son pays, le condamna à perdre la vie sur l'échaffaud pour (... ?) Son crime et Sauver Sa patrie »

[8] Coriolan, héros patricien de République romaine du début du V avant JC, vainqueur des Volsques. Il lutta contre la Plèbe allant jusqu'à s'allier avec les Volsques et fut exilé. De son histoire Shakespeare en fit une pièce et Beethoven en 1807 une Ouverture. Notons qu'en 1789 David reçut une commande par les Bâtiments du Roi "*Coriolan empêché par les siens de se venger de Rome*" Mais le peintre peu intéressé par le sujet préféra comme thème une référence à la République Romaine et livra Les licteurs rapportent à Brutus les corps de ses fils.

[9] Acte de mariage le 28 juin 1786 (Archives municipales de Lyon – registres paroissiaux et d'état civil – Ainay (Saint Michel puis Saint Martin) Baptêmes- mariages 1786 cote 1GG375 vue 34. Le 24 juillet de la même année, il est témoin au mariage de son beau-frère Mathieu Delpêche cordonnier avec Antoinette Boyau. Aucune fois, il n'est mention de broderie en soie, et son nom n'est pas indiqué dans la base de données en ligne hébergée sur le site des Archives municipales de Lyon de la Grande Fabrique de soie (1619-1791). Toutefois Cobb indique qu'il est brodeur en soie.

Il est indiqué dans l'ouvrage en ligne de Lesley Ellis Miller, *Paold resources in textile history, 2, Dictionary of Eighteenth-Century French Silk Designers* .

[10] Louis Trénard, *La crise sociale lyonnaise à la veille de la Révolution*, Revue d'histoire moderne et contemporaine, tome 2, N°1, janvier-mars 1955, (pp. 5-45), <https://doi.org/10.3406/rhmc.1955.2595>

[11] Acte de baptême le 26 avril 1787 (né la veille, les parrain et marraines sont le grand-père paternel et la grand-mère maternelle) Albert est indiqué garçon dessinateur (Archives municipales de Lyon – registres paroissiaux et d'état civil – Ainay (Saint Michel puis Saint Martin) Baptêmes- mariages 1787 cote 1GG376 vue 28)

[12] Selon Richard Cobb dans *Les armées révolutionnaires, instrument de la Terreur dans les départements, avril 1793 – floréal an II*, 1961-1963 (p 133) son commerce semble avoir été aisé et il se demande s'il n'est pas un « *citoyen actif* ». Albert fait même venir à Montpellier une de ses sœurs pour l'aider. Lors d'un interrogatoire à Nancy en avril 1793 il indique qu'il « *commerçait en broderie, que son commerce était petit, sa fortune Médiocre* ».

[13] Acte de baptême de Jean Gérald du 11 janvier 1789 (Archives départementales de l'Hérault, BMS de la paroisse Notre Dame des Tables de Montpellier cote 5Mi 28). Le père est indiqué Albert Mazuel dit Morel

[14] Parmi les signataires se trouve un « *X. Pouzin* », peut-être Jean Louis Hugues François Xavier Pouzin baptisé dans la même paroisse le 17 juillet 1764 et fils d'Hugues marchand apothicaire (BM 1764-1769 (5Mi 1/27))

[15] Morel est un patronyme fréquent à Lyon. Un Louis Morel doreur était témoin lors du mariage d'Albert.

Notons la coïncidence, mais qui n'en est qu'une, à Dunkerque, se trouve un Joseph-Marie Mazuel négociant, dont la famille est originaire de Château-Chinon. Notable, en tant qu'officier municipal de la ville, il s'opposa au représentant Lebon et par l'intervention du général Hoche ayant logé chez lui, il évita de peu la guillotine. Il devint brièvement maire en 1797, membre du conseil d'arrondissement de Dunkerque puis juge de paix jusqu'à sa mort en 1825. En 1792, il est en charge en tant qu'officier municipal de la ville de Dunkerque du théâtre de la ville, aidé en cela par Nicolas et Armand Morel, eux aussi officiers municipaux, *Recueil de Lettres Et Autres Pièces Adresses à La Municipalité ou au Conseil de Lille* (Ed.1792) Google book (pp71-72).

[16] Pierre Louis Borsat né à Gex (01), expulsé des Chasseurs à cheval par les autres officiers, il obtient par les Jacobins une place dans la cavalerie de Mazuel. Son frère dans une lettre indique à Fouquier-Tinville que Pierre-Louis est « *vif et étourdie mais qu'il ne pouvait pas croire incivique* ».

Borsat est une connaissance de Mazuel, qui obtient une place dans la cavalerie révolutionnaire. Se

déclarant le plus révolutionnaire de tous, il se brouilla avec ce dernier, et sous prétexte que les sous-officiers n'étaient pas nommés au scrutin épuratoire attaque Mazuel qui le fait arrêter pour propos inciviques. Borsat profite de la chute de Mazuel pour que son cas soit étudié par Fouquier-Tinville et se présente ainsi à ce dernier « depuis six mois, je suis incarcéré injustement. Tu es républicain. Je suis patriote. Rends-moi à ma patrie (8 ventôse) ». Il indiqua le 10 germinal an 2 « [...]Je n'ignorais pas que depuis que j'étais dans le corps le fourbe Mazuel cherchait à se défaire de moi, ne pouvant souffrir un individu qui connaissait toutes se scélératesses [...] » W 344, dossier 671. Il est libéré le 23 germinal et reçoit et reçoit une indemnité de 800 livres selon le bulletin de la Convention nationale, 13 mai 1794 (p 12) <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9673241r>

[17] « Camp de gardes nationaux venus des campagnes catholiques de l'Ardèche qui deviendra le symbole des catholiques en armes s'opposant à l'assemblée nationale » Dupuy Roger, Politisation populaire et religion : étude comparée de l'antirévolution dans le midi et l'ouest de la France (1790-1799, Religion et politique dans les sociétés du Midi. Actes du 126^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, « Terres et hommes du Sud », Toulouse, 2001. Paris : Éditions du CTHS, 2002. pp. 265-278. www.persee.fr/doc/acths_0000-0001_2002_act_126_1_4916

[18] En février 1790, la municipalité Nîmes élue est composée de propriétaires catholiques et partisans du Roi, les bourgeois protestants battus à cette élection se rangent du côté des patriotes. Des rixes éclatent et vont jusqu'à une bataille où les protestants de la ville fort de l'arrivée des gardes nationaux eux aussi protestants des municipalités des alentours l'emportent. 300 morts seront dénombrés à grande majorité catholiques. Le calme reviendra avec l'arrivée de la Garde nationale de Montpellier. (Anne Marie Duport, *Terreur et révolution à Nîmes en l'an II, 1793-1794*, Paris, Touzot, 1987 (pp59-61))

[19] Brouillon d'un discours conservé dans ses papiers aux Ad 78 IV Q 186 : « moi qui depuis la Révolution est essuyé et payé de ma personne au massacre de Nîmes, qui me suis montré le premier contre les germes du fanatisme à Montpellier et dans les Cévennes » cité par Cobb dans *Les armées révolutionnaires, instrument de la Terreur dans les départements, avril 1793 – floréal an II*, op.cit. (p 133).

[20] Richard Cobb, *Les armées révolutionnaires, instrument de la Terreur dans les départements, avril 1793 – floréal an II*. ibid.

[21] *Journal de La Montagne*, n°45, 28 décembre 1793, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1058366t>

[22] H Chobaut, *La Pétition Du Club de Montpellier En Faveur de La République (28 Juin 1791)*, Annales Historiques de La Révolution Française, vol. 4, no. 24, Armand Colin, 1927, pp. 547-63, <http://www.jstor.org/stable/41923708>.

[23] Le 22 juin 1792, le docteur François Mireur, délégué du Club des amis de la Constitution de Montpellier se déplace à Marseille dans le cadre de levés de fédérés pour défendre la patrie. Il fait découvrir aux Marseillais, un chant patriotique qui sera connu plus tard comme la Marseillaise.

[24] Ce club proche d'esprit de celui des Jacobins parisiens comptait aussi comme membres Cambacérès, Antoine Bonnier d'Alco...

[25] Ainsi il entretient une correspondance avec des dénommés Mouchon apothicaire et membre du comité central de surveillance du département, Coste administrateur du district, le médecin Lambert administrateur, Franquet fils, dentiste....

[26] Arrêté du 19 juin 1792, Montpellier, imp. Jean-François Picot [27] Moniteur universel du 2 juillet 1792 Retronews : « adresse des citoyens de Montpellier au Roi des Français, lis et relis la lettre de Rolland ; elle contient tes devoirs et nos droits. Nous défendrons la liberté que nous avons conquise. Nous résisterons à l'oppression ; nous punirons tous les traîtres » *Gazette nationale* 28 juin 1792 et « Les citoyens de la ville de Montpellier à leurs frères les braves Parisiens, salut : Frères et amis, les citoyens des départements espèrent de trouver en vous les hommes du 14 juillet : vous redoublez de vigilance, vous couvrez de votre égide les représentants du peuple ; vous déjouez les complots de tous les factieux, et vous rejetez de votre sein les hommes perfides qui veulent vous inspirer des craintes sur notre réunion dans la capitale ; cette réunion est décidée ; cette réunion est nécessaire pour le salut public, puisque nos ennemis la redoutent. »

[28] Adresse aux fédérés des 83 départements, réunis pour la Fédération du 14 juillet 1792 : avec l'ordre de la marche et les cérémonies fixées par la municipalité et approuvées par le roi, les inscriptions et les chansons relatives aux cérémonies du Champ-de-Mars et de la Bastille, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k408767>

[29] Richard Cobb dans *Les armées révolutionnaires, instrument de la Terreur dans les départements, avril 1793 – floréal an II*, op.cit. (p 134) : « Mazuel que l'on rangera plus tard dans le camp des Cordeliers, sous l'étiquette d' « hébertiste », n'est que bon patriote révolutionnaire. En juin 1792, la réputation de Mazuel est faite : la preuve en est son élection à la tête de la compagnie des fédérés que le chef-lieu de l'Hérault destine à la Fête de la Fédération. Il doit ce succès à la confiance des milieux patriotes qui, en avril 1793, seront les promoteurs du célèbre arrêté des « autorités de l'Hérault », préconisant la création d'une armée révolutionnaire ». Son nom n'apparaît toutefois pas dans l'index du répertoire de la série L des Archives de l'Hérault

[30] *Gazette universelle* du 2 juillet 1792, Retronews

[31] Richard Cobb, *Les armées révolutionnaires, instrument de la Terreur dans les départements, avril 1793 – floréal an II*. Op.cit. (p 134)

[32] Lieutenant-colonel Belhomme, *Histoire de l'infanterie en France*. Tome 3, H. Charles-Lavauzelle (Paris), 1893-1902, (p 496), <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k54939934>

[33] Marat lui aussi s'adresse deux fois à eux dans son journal : *conseils de l'ami du peuple aux fédérés des 83 départements* dans *L'Ami du peuple* du 18 juillet 1792 et *lettre de l'ami du peuple aux gardes nationaux des fédérés des 83 départements* dans celui du 20 juillet. Robespierre quant à lui propose aux Jacobins un *Projet d'adresse aux fédérés des 83 Départements*.

[34] Alexandre Tuetey, *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, Tome 4, 1890-1914, Paris, (p165-166), [: « 1312. 15 juillet 1792 — Rapport de police sur ce qui se passe dans le faubourg Saint-Antoine, où tout est calme, reproduisant les propos tenus dans un cabaret par quatre fédérés, qui s'étaient écriés (...) Original signé, A. A7., F1 36881 ». <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5823665t>

[35] P.J Buchez, P-C Roux-Lavergne, *Histoire parlementaire de la Révolution française : journal des Assemblées nationales depuis 1789 jusqu'en 1815*, Volume 16, Paris, 1835, (p131). Ce comité envoie le 17 juillet une députation à l'Assemblée demandant entre autres la suspension du pouvoir exécutif en la personne du roi et l'arrestation de Lafayette. Le 22 juillet à l'Assemblée : « Deux membres du comité central des fédérés prennent la parole. Nous sommes chargés, disent-ils, de vous prévenir que demain sera le dernier cri de la nation, que demain pour porterons notre vœu à l'assemblée nationale ; que demain enfin nous serons assurés de vivre libres ou que nous mourrons » Le dernier Cri de la nation. Pétition... par les fédérés des 83 départements, le 23 juillet, l'an IV... Paris Galletti, (s.d) in-8^e. Pièces....

[36] Les bataillons des Fédérés Nationaux, appelés plus couramment bataillons de Fédérés, composés des Fédérés des départements venus à Paris pour la Fédération de 1792. Ils sont au nombre de 18. Dont le bataillon des Fédérés des 83 départements formé le 15 juillet 1792 (Général

Histoire de l'infanterie française, v.1, Paris, librairie militaire Dumaine 187 (p 346)) ou le 29 juillet (lieutenant-colonel Belhomme dans Histoire de l'infanterie en France, Tome 3 (p 505). Bataillons de volontaires nationaux, un projet de la SEHRI : « Le bataillon se trouvait à Paris (30 octobre), puis passa à Nancy (4 novembre), et intégra l'armée de la Moselle (décembre) ».

<https://revolutionsehrivolontaires.wordpress.com/bataillon-des-federes-des-83-departements/>

Dans une recension critique effectuée par Arthur Chuquet dans Revue critique d'histoire et de littérature de janvier 1908 de l'ouvrage d' Eugène Deprez, les volontaires nationaux(1791-1793), Chapolot 1908, il est indiqué, (p 378) : « [...]Fédérés [...]On ne nous dit pas que le bataillon de fédérés des 83 départements fut formé à Paris aux Jacobins, et il fallait le dire expressément puisqu'on le range avec les bataillons formés à Soissons or justement ces fédérés ne voulaient pas aller à Soissons et ils restaient à Paris pour renverser le trône.[...]

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k929552>

Léon Hennet, *État Militaire de France pour l'Année 1793*, Paris, Société de l'histoire de Révolution, 1903, (p345) : « *Bataillon des Fédérés des Quatre- Vingt-Trois Départements (7 septembre 1792). — Repiquet (Jean); Druilhe (Bernard). — Armée de la Moselle* »

[37] Vaugeois président, secondé par Debessé de la Drôme, Guillaume professeur à Caen, Simon journaliste de Strasbourg et Galissot de Langres. Vaugeois niera plus tard en avoir été à la tête. Voir à ce propos de Léon de la Sicotière, *sur Mr Vaugeois*, Annuaire des cinq départements de la Normandie, publié par l'Association normande du 1^{er} janvier 1840, (pp504-525)

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5453022v> [38] Même si Pierre Charles Lecomte retranscrit postérieurement dans *Mémorial, ou Journal historique, impartial et anecdotique de la révolution de France*, Paris, Duponcet, libraire, quai de la Grève, n°. 34. An IX.-1801, (p 199) : «[...] Avec de telles mesures on ne doute plus d'une prochaine insurrection ; les marseillais à Paris forment un comité, qui correspond avec les autorités supérieures, par l'entremise d'un chef qu'ils nomment entr'eux (Masuel), et le projet d'assiéger le château des Tuileries est aussitôt conçu [...]».

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k3048514x>

[39] *Discours de Jérôme Pétion, sur l'accusation intentée contre Maximilien Robespierre*, impr. de C.-F. Patris, 1792 : « [...]Les hommes qui se sont attribué la gloire de cette journée, sont les hommes à qui elle appartient le moins : elle est due à ceux qui l'ont préparée ; elle est due à la nature impérieuse des choses ; elle est due aux braves fédérés, et à leur directoire secret qui concertait depuis longtemps le plan de l'insurrection ; elle est due au peuple » <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5477034v>

Le Directoire d'insurrection était composé des membres les plus actifs du comité central des fédérés, ainsi que Carra, Gorsas, Merlin de Thionville, Chabot, Santerre, Fournier l'américain, Westermann ... Ils se réunissaient aussi au cabaret du Soleil-d 'or rue St Antoine face à l'emplacement où se trouvait la Bastille.

[40] Ch.-L. Chassin et L. Hennet, *Les volontaires nationaux pendant la Révolution. Historique militaire et états de services des huit premiers bataillons de Paris, levés en 1791 et 1792*, Cerf, Paris, 1899-1906, (pp 332-333 note 2) <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5840481v> « SOCIÉTÉ DES FÉDÉRÉS DES 83 DÉPARTEMENTS, SÉANTE AUX JACOBINS SAINT-HONORÉ, À PARIS. – Extrait du procès-verbal. Séance du neuf août mit sept cent quatre-vingt-douze. L'Assemblée générale, assemblée aux formes ordinaires dans le lieu de ses séances, a délibéré sur les questions suivantes. Un membre est monté à la tribune et a dit : « Le tyran des Français arme ses satellites pour exterminer le peuple. Verrions-nous de sang-froid commettre un tel crime ? Non, je vous propose de nous former en bataillon et de nous joindre à nos frères d'armes de Paris pour éviter cet horrible attentat. Je propose à votre sagesse de nommer pour notre commandant M. Westermann, l'un de nos collègues, sa bravoure est connue. Un autre membre a proposé M. Joseph Michel (de Clairac), ferme, courageux et intrépide : un autre membre a proposé M. Bourgeois (de Nancy), dont la valeur est sans reproche. Après une discussion suivie, la Société a rejeté MM, Westermann et Bourgeois, et a nommé M. Joseph Michel (de Clairac), pour son commandant de bataillon, le chargeant de l'organisation provisoire. En outre, pour prouver audit sieur Michel la confiance que les Fédérés ont en lui, ont arrêté

qu'il lui serait offert à l'instant un sabre et un panache tricolore, qu'il a accepté : de suite, il a prêté serment de fidélité à la cause de la Liberté et de l'Égalité. Copié du présent lui sera délivré et envoyé par douze membres députés à cet effet au département et à la commune de Paris. Fait et arrêté en séance, les an, jour et mois que dessus. Signé au registre : Gaillard, président, fédéré de Lyon ; Charles, de Nîmes, secrétaire ; LA COSTE, secrétaire ; Plancuau, secrétaire ; Bourgeois (de Nancy), secrétaire. Pour copie conforme : A Paris, le 14 août 1792, l'an 4 de la Liberté et le 1^e de l'Égalité. J.-B. Roux, secrétaire. Collationné : MAZUËS (sic), président. Vu par moi et légalisé : le 16 août 1792, L'an 4 de la Liberté, le 1^{er} de l'Égalité, Santerre Commandant général »

[41] F.-A. Aulard, *La Société des Jacobins : recueil de documents pour l'histoire du club des Jacobins de Paris*, Tome 4 ; Séance du 10 août, : « Un fédéré se présente à la Société, armé d'un sabre qu'il a conquis sur un ennemi de la liberté. La Société l'en félicite, et apprend avec douleur la mort de M. Mazuel, fédéré du département de l'Hérault, qu'on dit être mort dans la mêlée. »

Dans le *Journal des débats de la Société des amis de la Constitution, séante aux Jacobins à Paris*, il est indiqué Mazué

[42] Excepté quelques extraits, je n'ai malheureusement pu consulter, *la Commune du 10 août 1792 étude sur l'histoire de Paris*, Paris, Hachette, 1911 de Frédéric Braesch. Dans un de ces extraits, au sujet du Comité central des fédérés (p 951), il est indiqué : « [...] je ne sais si ce comité, surtout politique, subsista après le 10 août ; je sais seulement, que pendant le reste de leur séjour à Paris, en août et septembre 1792, les fédérés formèrent une assemblée générale dont le président élu était Mazuel, fédéré du département de l'Hérault et le secrétaire Tréhan, et que cette assemblée constitua un comité fédératif de subsistance comprenant huit membres avec un président Dubois-Lammartinie [...] ». En fait, lors d'une intervention de Mazuel aux Jacobins du 20 août, il est indiqué « président du comité central des fédérés » (cf. note 48). On peut supposer que ce Comité central existe au moins jusqu'à cette date.

[43] David Bourgeois, Suisse résidant en France depuis environ 1772 ; fils de feu Abraham, juge en la justice de Boudevilliers Comté de Neuchâtel, marié avec Aimable Félicité Juteau dont ils eurent une fille à Chartres en 1780 (paroisse Sainte Foy (AD28 paroisse Ste Foye E 4/58 p 21). Il réside ensuite à Nancy à partir de 1784 et exercera le métier d'horloger (place Carrière). Ancien secrétaire des fédérés en août 1792, capitaine au bataillon des fédérés des 83 départements jusqu'en nivôse 2 (infirmité) nommé membre du comité de surveillance le 30 fructidor an 2 (AD 54 L3371). Inquiété après Thermidor comme *terroriste de « seconde classe »*. (AD54 L 3377)

[44] Lang, héros du 10 août, où il prit le drapeau des Suisses (« une députation de fédérés accompagnés de citoyens de Paris, vient faire hommage à l'Assemblée du drapeau des Suisses, conquis par M. Lange, jeune fédéré de Nancy, aidé des grenadiers du bataillon de Saint-Laurent », *Gazette nationale ou le Moniteur universel* du 14 août 1792). Il reçut une mention honorable de la Convention lors de la séance du 12 août, Selon un courrier du général Lavalette à Bouchotte datant du 7 juillet 1793, La Marlière commandant la place de Lille éloigna Lang alors adjoint à l'état-major « bon jacobin, l'ami de Mazuel » cité par Herlaut, *Le conflit entre les généraux Favart, Lavalette et La Marlière, à Lille en 1793* (fin), *Revue du Nord*, tome 15, n°59, août 1929, (pp. 201-224), <https://doi.org/10.3406/nord.1929.1492>. Il est acté comme remplaçant Mazuel au poste d'adjudant général l'armée révolutionnaire (séance des Jacobins du 28 septembre 1793) et reporté par le *Moniteur universel* du 4 octobre 1793. Mais cette nomination ne sera pas effective.

[45] Certificat se trouvant dans les papiers saisis de Claire Lacombe, Archives Nationale, T 1001-2 Elle déclare à l'assemblée : « Messieurs les fédérés des 83 départements m'ont honorée ce matin d'une couronne civique, d'une ceinture nationale et d'un certificat qui atteste qu'à la journée du 10 août, je n'ai rien négligé pour faire triompher la liberté et l'égalité[...] » On peut signaler aussi ceux délivrés à Emmanuel-Ernest Frey, cadet, fédéré du département du Bas-Rhin datant du 20 août signé de Mazuel, président des fédérés, Charles, de Nîmes, secrétaire, Dupuy, fils, secrétaire, Lacoste, secrétaire et de Sigismond-Gottlob-Junius Frey, fédéré du département du Bas-Rhin du 26 août signé par les mêmes (Alexandre Tuetey

Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française, t 11 , Paris, (p 232). <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k58194968> . Les deux hommes de leur vrai nom Dobruška vont devenir les beaux-frères de Chabot et furent guillotins en même temps que lui le 5 avril 1794 Fut vendu aux enchères, celui de Joachim Payant datant du 23 août. https://www.auction.fr/_fr/lot/prise-des-tuilleries-10-aout-1792-rare-certificat-vivre-libre-ou-mourir-12817965

[46] *Journal des débats de la Société des amis de la Constitution*, séante aux Jacobins à Paris du 14 août 1792, n°247 (p1) : « M Mazué fédéré du département de l'Hérault cité comme mort dans ce procès, demande la rectification de cet article. Il communique une adresse proposée par la société de Langres* à MM les fédérés et, et propose de faire une adresse aux citoyens de Paris, pour les engager à faire au champ de Mars, l'inhumation des citoyens morts à l'attaque de la nouvelle Bastille, et à ouvrir pour cet effet une souscription civique » . Notons que Galissot de Langres faisait partie du comité des Fédérés lorsque Vaugeois en était le président. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k10609302>

[47] Selon Frédéric Braesch dans *Procès-verbaux de l'Assemblée générale de la section des Postes, 4 décembre 1790-5 septembre 1792*, thèse pour le doctorat ès lettres présentée à la Faculté des lettres de l'Université de Paris (p 188). Cette affiche in-folio piano dont il existe encore plusieurs exemplaires est conservée aux Archives nationales (C. 161, liasse 353, pièce 17) et à la Bibliothèque de la Chambre des députés (collection d'affiches cotée X147, portefeuille n° 2, liasse 4, pièce 122 bis, et portefeuille n° 6, liasse 3, pièce 39) <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k62183667>

[48] Alexandre Tuetey, *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, Tome 4, 1890-1914, Paris. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5823665t> (p II) : « Les Marseillais et les Bretons n'étaient pas les seuls volontaires provinciaux. On comptait parmi les combattants du 10 août des fédérés de toutes les régions de la France : de l'Hérault, des Pyrénées-Orientales, du Var, de Rhône-et-Loire, de la Charente-Inférieure, du Doubs, d'Ille-et-Vilaine, la plupart se comportèrent bravement et subirent des pertes sensibles [...] » ; p XXIII « Jean Pascal Tondut de l'Hérault, blessé de coup de mitraille aux jambes et d'un coup de sabre à la tête, estropié[...] Jacques Gagnot, de Florensac (Hérault), blessé grièvement »

[49] F.-A. Aulard, *Journal des débats de la Société des amis de la Constitution, séante aux Jacobins à Paris*, t 4, op.cit. (p227)

[50] P.J B Buchez, P-C Roux-Lavergne, *Histoire parlementaire de la Révolution française : journal des Assemblées nationales depuis 1789 jusqu'en 1815*, Volume 17, Paris, 1835 (p 181) : « Mazué (sic), président du comité central des fédérés, vint exprimer le chagrin qu'éprouvaient ses frères d'armes en voyant la ligne de démarcation qu'on affectait entre les Marseillais, les Brestois et les autres fédérés.[...]»

[51] *Révolutions*, n° 162, du 11 au 18 août 1792

[52] F.-A. Aulard, *La Société des Jacobins : recueil de documents pour l'histoire du club des Jacobins de Paris*, Tome 4, op.cit. (p 235)

[53] F.-A. Aulard, *La Société des Jacobins : recueil de documents pour l'histoire du club des Jacobins de Paris*, Tome 4, ibid. (p 282)

[54] Cf. le chapitre de cet article Arrestation à Nancy

[55] F.-A. Aulard, *La Société des Jacobins : recueil de documents pour l'histoire du club des Jacobins de Paris*, Tome IV (p 389 et p 409). Ainsi le 12 octobre comme Fédéré de l'Hérault, il indique que l'on tire au sort à Bordeaux pour former la garde de la Convention nationale et le 19 octobre, aux Jacobins, en tant que, Fédéré, il propose d'envoyer une adresse aux Sociétés affiliées : « Nous la signerons tous de notre sang, nous sommes encore les fédérés du 10 août. »

Journal des débats et de la correspondance de la Société des Jacobins, n°286, 21 octobre 1792, Google Book : « Il fut arrêté qu'il sera envoyé aux Sociétés affiliées une adresse dont les rédacteurs seront les citoyens Collot, Billaud et Mazuel capitaine d'un bataillon de fédérés »

[56] Selon lieutenant-colonel Victor Louis Belhomme dans *Histoire de l'infanterie en France* t,4 H. Charles-Lavauzelle (Paris) 1893-1902 (p 5) <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5493919k> : « Au 21 septembre, l'infanterie se composait de [...]18 bataillons de fédérés à 574 hommes pour un total de 10.332 hommes »

[57] F -A. Aulard, dans *La Société des Jacobins : recueil de documents pour l'histoire du club des Jacobins de Paris*, Tome 4, séance du 22 octobre 1792, (p 415), le résume en quelques lignes, alors que dans le *Journal des débats de la Société des amis de la Constitution*, séante aux Jacobins à Paris du 24 octobre 1792, il est indiqué dans son intégralité semble-t-il. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1061070s>,

[58] Je tiens à remercier chaleureusement M. Clément Daynac de m'avoir aimablement communiqué photocopies du dossier Mazuel aux archives de Meurthe-et-Moselle (série L 4016) et un historique des procédures judiciaires à l'encontre de Mazuel (L3297)

[59] Dans une lettre adressée à Claire Lacombe, il indique : « C'est à vous que je dois la place que je viens d'occuper. » Lettre de Mazuel à Claire Lacombe : exemplaire reçu par Lacombe conservés dans la saisie de ses papiers A.N T 1001 ; brouillon aux AD 54 L4016

[60]Richard Cobb quant à lui dans *Les armées révolutionnaires, instrument de la Terreur dans les départements, avril 1793 – floréal an II*(p 134) indique : « Ayant pris du goût à l'activité politique, il s'éternise avec « ses » troupes [il est en effet chef d'une véritable armée privée], au point qu'une partie de l'opinion parisienne s'inquiète de cette présence prolongée. Ce n'est qu'à l'automne que Mazuel consent à partir avec les fédérés du Midi et de l'Ouest, qui sont dorénavant attachés à l'armée du Rhin ».

[61] Séance publique du 15 novembre 1792 du Conseil général de Nancy et *Journal de Nancy et des Frontières* du 20 novembre 1792 cités dans l'article de janvier 1990, *Un épisode de vandalisme à Nancy en novembre 1792* d'Antoine Beau, parue dans la revue *Le Pays lorrain* publiée par la Société d'histoire de la Lorraine et du Musée lorrain (pp91-104).

Dans *Les rues de Nancy du XVIe siècle à nos jours*, Volume 3 de Charles Courbe, cet article est indiqué du 22 novembre (pp118-119) <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9624126n>

[62] Témoignage le 15 Avril 1793 de Puyproux, chef de bataillon de la Garde nationale, au Comité de surveillance Ad 54 L 3297

[63] Ibid. Selon Puyproux, Mazuel a cherché « à soulever le peuple » contre Duquesnoy sans qu'il n'y ait de suite.

[64] Cette délibération (t. VIII, des Délibérations.) est aussi citée dans une version succincte *Les rues de Nancy du XVIe siècle à nos jours* de Charles Courbe, op.cit. (p 121) «Entrée de deux officiers du bataillon des Quatre-vingt-trois départements, venant demander une attestation certifiant qu'il n'y a pas de procès-verbaux contre leur bataillon, transcrit sur les registres de la municipalité. – Le maire répond que le Conseil général a le devoir de rendre compte des événements graves dont il a été le témoin ; puis il leur donne lecture du procès-verbal qui a été rédigé. À cette lecture, les deux s'emportent en propos injurieux, contre le Conseil général, traitent les membres de cette assemblée de fourbes, le procès-verbal d'infamies et de mensonges. — Délibération portant que la conduite de ces deux officiers sera dénoncée au ministre de la guerre, aux généraux d'armée et au commandant de leur bataillon. »

[65] *Journal de Nancy et des Frontières* du 20 novembre 1792 cités dans l'article de janvier 1990, *Un épisode de vandalisme à Nancy en novembre 1792* d'Antoine Beau, op.cit. Jean Cayon, *histoire physique, civile, morale et politique de Nancy, ancienne capitale de la Lorraine : depuis son origine jusqu'à nos jours : avec nombre de figures et de plans*, Nancy, 1846 (p 340) : « [...] On imagina enfin pour terminer le différend, une fête civique suivie d'un banquet, le dimanche le plus prochain, afin de réconcilier les magistrats municipaux et les fédérés. Au milieu du repas, une réunion fraternelle fut proposée entre Duquesnoy et les volontaires ; leur capitaine

Masuel se précipita dans les bras du maire, plusieurs autres chefs en firent autant, et telle fut la fin de cet épisode révolutionnaire qui a laissé les plus désagréables souvenirs parmi nous [...] »

[66] Actuelle place Carnot et lieu d'exercice des troupes.

[67] Paul Gayant, *Tableau des guerres de la Révolution de 1792 à 1815*, Paris, Paulin, 1838 : « tableau n°1 : ordre de bataille de l'armée de la Moselle pour l'expédition de Trèves au 1^{er} décembre 1792. Ordre de bataille de l'armée de la Moselle, sous les ordres du lieutenant-général Beurnonville, général en chef La 2^e ligne est sous les ordres du général Aboville, Brigade Prilly[...]Bataillon des Fédérés des 83 départements (1 bataillon) [...] »

[68] Arthur Chuquet, *l'expédition de Custine*, Paris, Cerf, 1892 (p 159)

[69] Lettre à Claire Lacombe Op.cit. « [...] alors je me fit visiter par le chirurgien consultant de l'armée qui me trouva affecté d'une maladie dangereuse et me donna un billet pour aller ou bon me sembleroit afin d'opérer une prompte guérison. Ce que je fis et je cru que je pouvoit être mieux soigné quand étant au sein de ma famille, d'ailleurs pensent que je n'avois que pour deux heures de vie ; [...] »

[70] AD L3297 Interrogatoire de Mazuel : « qu'il est allé à Montpellier pour se faire guérir de deux maladies », il est ensuite retourné à son corps 'armée, et sur la route, à Nancy, il a appris qu'il était remplacé.

[71] Archives Nationales, W 164 affiche de Mazuel de nivôse an 2 citée par Richard Cobb, *Les armées révolutionnaires, instrument de la Terreur dans les départements, avril 1793 – floréal an II*, Op.cit. (p 133) [72] Lettre à Claire Lacombe , Op.cit. : « [...] Quel est ma surprise en arrivant à Nancy ; j'apprend que j'ai été remplacé il y a 15 jours et cela par effet d'une caballe et aux mépris de la loi ; et par qui ? par un camarade qui n'a pas fait la campagne et a resté chez lui-même depuis Paris jusqu'au 10 mars, et moi qui me suis bien montré, je me trouve sans place et sans ressources ; j'ignore quel doit être ma destinée ; j'ai envoyé un mémoire au commandant ou je fait mes réclamations ; je ne demande pas de rentrer à mon poste de capitaine, mais seulement mois appoitements qui me sont dus jusqu'au moment de mon remplacement ; j'attend sa réponce. C'est le traite Beurnonville qui a donné ordre au général Ligneville de faire le remplacement dans les volontaires seulement et vous saves qu'il y a une loi qui enjoint aux officiers de rejoindre en les facilitant a ne faire que sept lieux par jour [...] ». Notons à titre indicatif : « à la séance de la convention nationale du mardi 16 avril 1793. (N° 2 de la liasse de la Meurthe.) 'Des fédérés du bataillon des 83 départements, au nombre de 70, venant de l'armée de Beurnonville, pieds et jambes nus, nous ont envoyé une députation, se plaignant de s'être différentes fois pourvus au commissaire des guerres Dumas, sans pouvoir rien obtenir [...] »

[73] AD 54 L4016 séquestre des papiers de Mazuel : « Citoyen Commandant C'est avec étonnement que j'ai appris que L'on m'avait Remplacé au mépris de la Loi et Sans m'en avoir prévenu et plus encore Sans avoir aucun motif C'est avec peine que je me suis vu forcé D'en instruire Les députés de la Convention nationale qui comme moi ont jugé que Ce ne pouvait être que l'effet D'une intrigue ambition qui ait pu faire commettre en votre absence un injuste aussi grand persuadé de vos Sentiments à mon égard persuadé que vous voudré bien me Rendre justice. C'est à vous que je m'adresse et pour vous prouver que je ne connait que la Subordination et la Soumission aux Lois, je pence que voudré Bien Statué Sur mon Sort [...] »

[74] Comme le montre cette partie de la lettre qu'il adresse à Claire Lacombe : « Bien des choses à tous les jacobins et jacobines que j'ai pu connaître et suis pour la vie votre frère. Mazuel »

[75] Son opinion concernant les Nancéiens est indiquée dans un passage de cette lettre : « Rien autre de nouveaux que Nancy fourmille d'aristocrates, mais ils sont tranquilles jusqu'à présent. »

[76] AD54, L3297 & L4016, historique de la procédure judiciaire fournis par Clément Daynac, je lui réitère mes remerciements.

[77] Charles-Nicolas-Sigisbert Sonnini de Manoncourt (1751-1812) naturaliste et agronome

[78] F.-A. Aulard, *La Société des Jacobins : recueil de documents pour l'histoire du club des Jacobins de Paris*, Tome 5, (p202) <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k56964717> . Le 20 mai, son intervention aux Jacobins peut laisser entendre qu'il est déjà en poste au Ministère à cette date : « Santerre est parti, je l'ai vu aujourd'hui chez le ministre de la guerre. Je viens à votre tribune proposer le citoyen La Vallette et pour son aide de camp le citoyen Boulanger »

[79] F.-A. Aulard, *La Société des Jacobins : recueil de documents pour l'histoire du club des Jacobins de Paris.*, Tome 5 ,p 210) Op.cit. À cette séance, on parla de l'emprisonnement de Hébert, et : « [...] Fourny annonce qu'il y aurait le lendemain à 17 h à l'Évêché une assemblée composée d'électeurs et des patriotes ; qu'une porte-parole des républicaines révolutionnaires qu'elles se formeront en phalange pour anéantir les aristocrates. »

[80] D'une famille de négociants fortunés, président de la Cour des comptes, Durand défend les Girondins arrêtés. Il est lui-même le 9 juillet 1793 accusé de menées contre-révolutionnaires et est exécuté le 12 janvier 1794.

[81] F.-A. Aulard, *La Société des Jacobins : recueil de documents pour l'histoire du club des Jacobins de Paris*, Tome 5, Op.cit., (p 234)

[82] F.-A. Aulard, *La Société des Jacobins : recueil de documents pour l'histoire du club des Jacobins de Paris*, Tome 5, Op.cit., (p 347)

[83] E. Boursin et Augustin Challamel, *Dictionnaire de la Révolution française, institutions, hommes et faits*, Paris, 1893, (p 485 concernant Mazuel) <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k30405168>

[84] *Journal des hommes libres de tous les pays, ou le Républicain*, du 11 juillet 1793, Retronews.

[85] *Le Moniteur* du 19 juillet, Retronews (Manuel au lieu de Mazuel)

Annales patriotiques et littéraires de la France, et affaires politiques de l'Europe du 18 juillet 1793, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k4887553z> : « L'aide de camp Mazuel paraît à la barre, il confirme les détails renfermés dans la lettre des commissaires qui ont été envoyés dans le département de l'Eure. Après avoir entendu le récit des évènements qui viennent de se passer dans ce département conquis à la liberté sans qu'une seule goutte de sang ait été répandue, la convention admet cet officier aux honneurs de la séance et décrète l'insertion de son rapport dans le bulletin.»

Bulletin de la Convention nationale, 17 juillet 1793 et *Archives parlementaires* de 1787 à 1860 ; Convention nationale. Série 1, Tome 69, impr. par ordre du Sénat et de la Chambre des députés (p 73) – <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k495846>

[86] *Journal des débats de la Société des amis de la Constitution, séante aux Jacobins à Paris* du 21 juillet 1793 (p 2) <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1061304t> : « Masuel aide-de-camp du ministre de la guerre, avertit que les dragons de la Manche seront bientôt tous ici, car les Brissotins les ont pillés, démontés et les payent for mal. Il dénonce l'administration des transports qui met dans ses envois une lenteur et une négligence impardonnable. Un complet d'habillement depuis huit jours, n'est pas encore parti. »

[87] Est-ce le Jacobin Moenne ?

[88] *Œuvres de Maximilien Robespierre*, Tome 9, Discours (septembre 1792-juillet 1793), Paris, 1958, PUF (p 630 note de bas de page) : « [...] La cause de Gautier, telle qu'elle fut présentée aux Jacobins par Moëne, semble peu claire. Propriétaire à Neuilly près Liancourt, il aurait été condamné » pour prévarications au sujet de visites de châteaux d'émigrés et d'achat de chevaux pour l'armée (Jal... des Jacobins, n°457, p2) ».

[89] *Journal de la Montagne* du 26 juillet 1793 : « Masuel, chargé des Pièces qui constatent le civisme du citoyen Gauthier, demande que quelques commissaires lui soient adjoints pour demander au ministre son élargissement sous caution » <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k10601146>

[90] Louis Du Bois Durand, *histoire de Lisieux : ville, diocèse et arrondissement, Lisieux*, 1845, tome 1 (p 291) <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6535138k> : « [...] Même année : 31 juillet. Cette armée quitte Lisieux pour se rendre à Caen. Elle menait avec elle une imprimerie pour l'impression d'un journal in-8° dont trois numéros parurent à Lisieux ; il était intitulé : Journal de l'Armée des Côtes de Cherbourg. Les n° des 30 et 31 juillet contiennent un récit fallacieux de la séance de l'Assemblée tenue à l'hôtel-de-ville le 29, et donne un précis du discours de Lindet. Après ce député parurent plusieurs Parisiens de l'armée, entre autres l'aide-de-camp

Mazuel qui rappela adroitement la conduite des Lexoviens à l'époque de la Saint-Barthélemi et les engagea à « n'avoir plus désormais assez de faiblesse pour recevoir des rebelles et leur donner l'hospitalité [...]».

[91] F.-A. Aulard, *La Société des Jacobins : recueil de documents pour l'histoire du club des Jacobins de Paris*, tome 5, Op.cit (p 339) Séance des Jacobins du 9 août <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k56964717>.

[92] Maurice Dommanget, *Mazuel et l'hébertisme*, op.cit. (p473) , <http://www.jstor.org/stable/41921415>.

[93] Victor Dupuis, *La campagne de 1793 à l'armée du Nord et des Ardennes,... De Valenciennes à Hondtschoote R. Chapelot et Cie (Paris), 1906-1909*, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6565944w> (p278, note 3 : 2) : « Pendant ce temps Bouchotte, craignant que Dumas ne put se trouver assez tôt à Soissons, avait désigné, le 23 août, le citoyen Mazuel, chef d'escadron, pour suppléer Dumas ou pour lui être adjoint. ». Toutefois, Dumas étant arrivé à Soissons dès le 25, il n'est pas certain que Mazuel le rejoignit. Selon une déclaration de Prieur à la Société populaire de Beauvais le 5 brumaire an III citée par Dommanget : « L'officier que Bouchotte nomme son aide de camp et qui était assez familier avec lui pour frapper sur son épaule »

[94] Richard Cobb, *Les armées révolutionnaires, instrument de la Terreur dans les départements, avril 1793 – floréal an II* . Op.cit. (p138) Lettre du 15 septembre 1793 de Vincent à Mazuel se terminant par « je t'embrasse ».

Alexandre Tuetey, *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la révolution française*, t 10, Paris, Impr. nouvelle (Association ouvrière), 1890-1914 (p 533) <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5819050w> : « [...] Déclaration de Georges Martin, âgé de 29 ans, limonadier à Paris, rue de Seine, n° 1066, reçue par Pierre-Noël Subleyras, l'un des juges du Tribunal révolutionnaire, faisant connaître qu'ayant été employé en qualité de commis au bureau de la Guerre, d'abord sous le ministère de Pache en 1792, dont il est sorti au mois d'août 1793 par l'intrigue de Vincent et de l'aristocratie,[...]que c'est Vincent qui a fait nommer commandant de la cavalerie de l'armée révolutionnaire le nommé Mazuel, qui a subi un jugement de la police correctionnelle de Montpellier[...]» 26 ventôse an II »

[95] Ceci en supplément des 30 000 hommes de cavalerie dont la levée fut décrétée par la Convention le 22 juillet

[96] F.-A. Aulard, *Recueil des actes du Comité de salut public, avec la correspondance officielle des représentants en mission et le registre du conseil exécutif provisoire*, t5 Paris : Imprimerie nationale, 1889- (p460). <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6218316b> : « Le Comité de salut public autorise le ministre de la guerre à lever 3,400 hommes de cavalerie, savoir : 1,020 dans le département de Paris; 340 dans celui de Seine-et-Oise; 340 dans celui de Seine-et-Marne; 510 dans celui de la Seine-Inférieure; 510 dans celui du Loiret; 340 dans celui de l'Oise; 340 dans celui de la Somme. Il sera donné 250 livres de gratification à chaque cavalier. Chaque cavalier aura la taille et les qualités nécessaires pour ce genre de service. Chaque escadron sera de 170 hommes et sera amalgamé dans les cadres de troupes à cheval. Le Conseil nommera les chefs d'escadron et deux capitaines par escadron. Les officiers et sous-officiers seront au choix du soldat. Les chevaux de luxe sont à la réquisition du ministre de la guerre pour la formation de ces escadrons. Les corps administratifs pourvoiront, sous l'inspection du ministre de la guerre, à l'équipement et habillement des cavaliers. Les contingents se réuniront dans les chefs-lieux de départements ; le ministre de la guerre y fera tenir les selles, équipements de cheval et armes nécessaires. Les escadrons, à mesure de leur transformation, se mettront en marche sur les routes disposées à cet effet. ».

[97] AN, W164, placard de nivôse an II (p 76) : « Je suis chef d'escadron depuis le 15 août, d'après l'arrêté du Comité de salut public pour la levée de 3 400 hommes de renfort à l'armée du Nord »

[98] Le 15 août liste de Bouchotte désignant les chefs d'escadrons (Archives du Ministère de la guerre XP12kf (Volontaires nationaux) « [...] chefs d'escadron de la nouvelle levée : Delmotte (lieutenant au 12^e régiment des chasseurs) ; Bastien (capitaine au 13^e régiment des chasseurs) ; Koenig (lieutenant au 16^e régiment de chasseurs) ; Bresch (lieutenant dans le même régiment) ; Gury (capitaine au 8^e régiment de chasseurs, Perrichon (sous-lieutenant au 10^e régiment de chasseurs) ; Dupré (capitaine au 10^e régiment de chasseurs) »

au 3^e régiment d'hussards) ; Payot (capitaine de gendarmerie à Rethel) ; Fisher (lieutenant dans le 16^e régiment de chasseurs) ; Bernard (capitaine au 1^{er} régiment de cavalerie) ; Rémi (capitaine au 10^e régiment de cavalerie), Roitel (capitaine dans le même régiment) ; Bussy (capitaine au 20^e régiment de cavalerie), Desbordelliers (lieutenant au 13^e régiment de calvaire) ; Damas (aide-de-camp) ; Mazuel (aide de camp) ; Merlin (id.) Froissard, Péant (sous-lieutenant au 20^e régiment de chasseurs) ; Picard (chef d'escadron au 12^e régiment de chasseurs) [...] ».

A. N, W 164, affiche de Mazuel de nivôse an 2 : « [...] Je suis Chef d'escadron depuis le 15 août d'après l'arrêté du Comité de salut public pour la levée de 3400 hommes de renfort à l'armée du Nord[...] »

[99] *Le Républicain français* du 17 août 1793, Retronews

[100] Richard Cobb, *Les armées révolutionnaires, instrument de la Terreur dans les départements, avril 1793 – floréal an II*, Op.cit. (p 133)

[101] Richard Cobb, *Les armées révolutionnaires, instrument de la Terreur dans les départements, avril 1793 – floréal an II* Op.cit. (p 135)

[102] Richard Cobb, *Les armées révolutionnaires, instrument de la Terreur dans les départements, avril 1793 – floréal an II*, ibid.

[103] Laurent Delpeche né à Lyon en 1771

[104] Selon Maurice Dommangeat dans *Mazuel et l'hébertisme, suite et fin*, op.cit. : « [...] aurait été emprisonné avec lui Louis Seran qui plus tard se rappellera à son bon souvenir en se faisant engager dans l'armée révolutionnaire. Il deviendra sous-lieutenant dans le premier escadron à Beauvais, envoyé à Lyon il y présidera un temps la société populaire, sera dénoncé après thermidor. »

Cobb dans *Les armées révolutionnaires, instrument de la Terreur dans les départements, avril 1793 – floréal an II*, Op.cit. (p 177) précise que Seran fut entrepreneur, militaire puis huissier avant de demander à Mazuel une place. Il obtient une sous-lieutenante. Il fut dénoncé après Thermidor comme terroriste et agent de la répression.

[105] Adresse des jeunes gardes nationaux de Nancy à Mr Pescheloche du 22 août 1790 cité dans *Affaire de Nancy : lettre de M. Louvain-Pescheloche, capitaine-aide-major de la Garde nationale parisienne, en date du 18 octobre 1790, contenant les détails les plus exacts, dont la preuve complète peut être acquise par te?moins, de tous les e?ve?nemens qui se sont passe?s, sous ses yeux a? Nancy, pendant son se?jour officiel en cette ville : en re?ponse a? celle de M. Sillery, de?pute? a? l'Assemble?e nationale, rapporteur de l'affaire de Nancy*. [Paris] : De l'imprimerie de Boulard, (p68) <https://archive.org/details/newberryfrenchpamphlets>

Richard Cobb, *Les armées révolutionnaires, instrument de la Terreur dans les départements, avril 1793 – floréal an II*, 2020 Op.cit. (p180)

[106] Richard Cobb, *Les armées révolutionnaires, instrument de la Terreur dans les départements, avril 1793 – floréal an II*, Op.cit. (p 176) : « [...] Aigoïn écrit en faveur « d'un luron révolutionnaire, jeune homme belge auquel Bastide et Goguet s'intéressent »

[107] Notons que Richard Cobb indique Bourgeois. Hippolyte est fils de Jacques François Augustin Bourgeois député modéré à la Convention de la Seine-inférieure de septembre 1792 à octobre 1795 et du Corps législatif de 1799 au 1^{er} juillet 1805.

[108] Richard Cobb, *Les armées révolutionnaires, instrument de la Terreur dans les départements, avril 1793 – floréal an II*, Op.cit. (p 77 note 3) indique : Guignard (1^{er} lieutenant), Seran (1^{er} sous-lieutenant), Hurault (2^eme sous-lieutenant) ; Dumond (maréchal des logis)

[109] F.-A. Aulard, *La Société des Jacobins : recueil de documents pour l'histoire du club des Jacobins de Paris*, tome 5, op.ci. (P372) : « un escadron de cavalerie présenté par Mazuel qui le commande défile dans la salle des séances, musique en tête. »

Journal des hommes libres de tous les pays, ou le Républicain du 26 août 1793, (p4) Retronews : « un escadron de nouvelle levée de cavalerie, par le ministre de la guerre, défile, précédé d'une musique. Mazuel, leur orateur, exprime, en leur nom, les dignes sentiments dont ils sont pénétrés. Ils demandent à prêter et ils prêtent en commun avec la société, le serment de combattre les tyrans

jusqu'à ce qu'ils soient anéantis, ou qu'ils aient rendu hommage à la liberté. Ils jurent de ne rejoindre leurs familles qu'à cette époque. A la réponse du président succèdent des épanchemens fraternels justement applaudis »

[110] *Archives parlementaires de 1787 à 1860*, première série (1787 à 1799, [1793]), Convention nationale, (p 129)

[111] *Archives parlementaires de 1787 à 1860*, première série (1787 à 1799, [1793]), Convention nationale, (p 169)

[112] F.A Aulard, *Recueil des actes du comité de Salut public, avec la correspondance officielle des représentants en mission et le registre du conseil exécutif provisoire, 14 août 1793-21 septembre 1793*, Tome 6, 1893 (p 201)

[113] F.-A. Aulard, *La Société des Jacobins : recueil de documents pour l'histoire du club des Jacobins de Paris*, Tome 5, Op.cit. (p392)

[114] Ils seront de retour à Paris le 9 septembre

[115] Girard né en 1766 de tendance hébertiste était Commissaires du pouvoir exécutif, installé à Beauvais par Collot et Isoré en août 1793. Il se mit à la tête de la Société populaire de Beauvais et fut nommé par Dumont à celle du district début 1794. Suite à Thermidor, il quitta ses fonctions en novembre 1794. Cité par Jacques Bernet, *L'Oise et la révolution parisienne : l'influence et la réception des agents de la capitale en l'an II*, op.cit. [116] Charles Fauqueux, *Papiers révolutionnaires, Beauvais en état de rébellion, 17 vendémiaire an II — 4 frimaire an III (8 octobre 1793 — 24 novembre 1794)*, janvier 1933 Bulletin de la Société d'études historiques et géographiques de la région parisienne (p8) <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5327134k>.

Jacques BERNET, *Enquête sur les clubs de Jacobins et les Sociétés Populaires dans l'Oise sous la Révolution Française (1789-1795)*, Annales historiques compiégnoises, janvier 1984, (p 7) concernant la S.P : « Les amis de la Constitution de la ville chef-lieu devinent, le 20 septembre 1792, Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité ; celle-ci prit le 20 octobre 1792 une position hostile aux Montagnards et rompit en janvier 1793 avec le Jacobins de Paris. L'influence girondine dominante se reflétait en juin 1793, par le flottement des autorités beauvaisienne tentées par le fédéralisme : mais l'intervention du Procureur général Syndic Jean-Pierre Danjou rétablit in extremis l'autorité de la Convention montagnarde. Jugée trop molle par les Conventionnels Collot D'Herbois et Isoré, de passage à Beauvais le 8 août, la Société fut dissoute le 20 à l'initiative du procureur Syndic du district Rigault et reconstituée le 29 sous le nom de Société Populaire des Amis de la République. La nouvelle Société comptait 332 membres à la fin de septembre, dont une majorité d'artisans et de commerçants ; elle fut alors investie par la cavalerie révolutionnaire parisiennes, sous la conduite de l'hébertiste Mazuel, qui tenta d'y prendre le pouvoir et impulsa une vigoureuse offensive anti-religieuse, début octobre. Un violent conflit éclata entre les Parisiens et les autorités beauvaisiennes, qui s'efforcèrent de mobiliser les sections et la garde nationale. L'affaire fut portée devant la Convention qui, le 8 octobre 1793, décréta Beauvais en état d'insurrection et y dépêcha le Conventionnel LEVASSEUR de la Sarthe. Arrivé le 11 dans la ville, celui-ci démentit les troubles et reconstitua la Sociétales 20 Octobre. La Société Populaire régénérée compta quelques 165 membres en l'an II ; elle était divisée en 10 comités et comportait un cabinet de lecture abonné à de nombreux journaux patriotiques. Elle fut dominée par Jean-Pierre DANJOU, soutenu par André DUMONT, successeur de LEVASSEUR dans le département de l'Oise. Elle renoua avec les Jacobins de Paris mais ne put obtenir avant l'an III le rapport du décret déclarant Beauvais en état d'insurrection. Société conformiste, elle s'occupa plus de la déchristianisation, du culte civique et de l'effort de guerre que des questions économiques et sociales, en dehors de l'application du maximum. Aussitôt ralliée aux thermidoriens, la Société semble s'être rapidement vidée après la chute de Robespierre ; une motion de septembre 1794 demanda à la Convention le maintien et la défense des sociétés populaires ; l'activité de la Société aurait été suspendue, selon L. THIOT, après le 7 frimaire an III (27 novembre 1794). »

H. Baumont, *Le département de l'Oise pendant la Révolution : l'année 1793 (1^{er}e partie)*, Bulletin de la Société d'études historiques & scientifiques de l'Oise, Champion 1909 (p 104) : « Afin de stimuler l'ardeur des patriotes, Collot d'Herbois et Isoré assistaient le 18 août, à une séance de la Société populaire de Beauvais : 'Votre ville disait Isoré, a été et doit être le modèle du département : sa Société populaire doit tenir fermement ; les bons républicains doivent déployer leur énergie, sans culotiser les modérés et bannir cet esprit feuillant qui l'a dominé depuis un an.' » <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k411427w>

[117] H. Baumont, *Le département de l'Oise pendant la Révolution : l'année 1793, (1^{er}e partie)*, (p 136) : « Pour appuyer l'autorité de cet agent (Girard), les représentants du peuple avaient sollicité l'envoi au chef-lieu du département de l'Oise d'un détachement de la cavalerie nationale parisienne, dite armée révolutionnaire, spécialement destinée à surveiller les ennemis de l'intérieur, corps mal recruté, ramassés d'aventurier et de vagabonds. Les deux premiers escadrons arrivèrent à la fin août »

[118] *Journal militaire* année 1793, deuxième partie, 7 juillet 1793 l'an 2 de la république : « un escadron de cavalerie de nouvelle levée du département de Paris, de 172 hommes non montés, commandé par le citoyen Mazuel, est parti de Paris le 29 août et arrivé le 31 à Beauvais »

[119] *Journal de la Montagne* du 10 septembre et *Le Républicain français* du 11 septembre 1793, Retronews

Journal militaire année 1793 deuxième partie, 7 juillet 1793, l'an 2 de la république : « le 2^e escadron, de nouv. Lev., composé de 11 hom., commandé par Mazuel, est parti le Paris le 11 sept., et arrivé le 13 à Beauvais ».

H. Baumont, *Le département de l'Oise pendant la Révolution : l'année 1793 (1^{er}e partie)*. Ces deux escadrons mal équipés obligent le district à allouer des fonds pour leurs équipements : « Les deux premiers escadrons arrivèrent à la fin d'août ; le 3 septembre, le conseil du département autorisait le

district à allouer, sur les fonds destinés aux dépenses de la guerre, 34 chemises et 30 paires de souliers au premier escadron, 27 chemises et 19 paires de souliers au second. Deux autres escadrons, aussi mal habillés et mal chaussés que les premiers se présentèrent les 25 et 31 septembre. »

[120] H. Baumont, *Le département de l'Oise pendant la Révolution : l'année 1793 (suite et fin)*, Bulletin de la Société d'études historiques & scientifiques de l'Oise, Champion, 1909, (p158). <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k411427w> Lettre du 19 septembre : « Citoyens, nous avons dans nos murs neuf dépôts de cavalerie. 2 escadrons Mazuel, 2 escadrons Froissard et Brincourt*, les jeunes citoyens de la dernière réquisition, une nuée de femmes et d'enfants, 100 prisonniers à l'évêché, 150 de plus que de coutume à l'Hôtel-Dieu et à Saint-François, ainsi que des passages journaliers ; l'étaquier s'adresse encore à nous... » .

Froissart avait été désigné dès le 15 août par Bouchotte comme chef d'escadron de la nouvelle levée. Concernant Brincourt, est-ce celui cité par Richard Cobb. (Note 237 p 133) : « Son ami Brincourt, personnage douteux, lui écrit, en octobre 1793 : « N'oubliez pas la jolie promesse que vous l'aviez faite d'une Vénus », et dans une autre lettre : « serait-il tems de bâtir mon palais de volupté quand la trompette guerrière m'appelle au Combat ? ... Si vous jugez qu'on peut tenir un sabre d'une main, et une femme de l'autre, choisissez-moi une des trois grâces... » .

[121] AD 60, L 2, délibérations du Directoire du district du 3 mars 93 au 29 pluviose an2 ,cité dans *Mazuel et l'hébertisme* de Dommanget, op.cit. [122] H. Baumont, *Le département de l'Oise pendant la Révolution : l'année 1793 (suite et fin)*, Op.cit. (p163) : « Le 1^{er} septembre, des citoyens des deux premiers escadrons se présentaient à la Société populaire et exprimaient leur dévouement pour la patrie et leur haine pour les tyrans qu'ils jurent d'exterminer » : le président leur donna « de justes éloges et l'accolade fraternelle », puis les proclama membres de la Société »

[123] Jacques Bernet, *Enquête sur les clubs de Jacobins et les Sociétés Populaires dans l'Oise sous la Révolution Française (1789-1795)* , Annales historiques compiégnoises du 1^{er} janvier 1984 (p 488 et note 2) <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9738449f/>

Jacques Bernet, *L'Oise et la révolution parisienne : l'influence et la réception des agents de la capitale en l'an II* op.cit. (p 9) :« Dans presque tous les cas les Parisiens usèrent de la même tactique : investissant les clubs de chefs-lieux de district et s'efforçant de les "régénérer", ils prétendirent leur attribuer des pouvoirs étendus de contrôle politique, en particulier celui d'épurer les autorités constituées »

[124] C. L. Doyen, *Histoire de la ville de Beauvais : depuis le 14^e siècle*, Volumes 2, Moisand, 1842 Google book (p 438)

Amand-Hubert Leclerc, né à Cany (76) le 3 novembre 1749. Âgé de 44 ans, ancien commissaire à terrier et archiviste à l'évêché de de Beauvais, entra le 21 juillet 1793, dans les bureaux de la Guerre, en qualité de sous-chef, et devint chef de la 3^e section de la 2B division du département de la Guerre.

[125] Le 4 septembre, le Comité de salut public avait déclaré que les dernières mesures décrétées par la Convention concernant les officiers nommés par le Ministre de la guerre pour la formation des escadrons de la cavalerie conformément à l'arrêt du 3 aout relatif à la levée des 3400 cavaliers seront employés dans les places qui seront à sa disposition (Recueil des actes du Comité de salut public : avec la correspondance. (P270) il est indiqué aussi que la gratification de 250 livres accordée à chaque cavalier par le précédent décret est supprimée.

[126] *Journal de la Montagne* du 10 septembre 1793 n°100 « Le second bataillon des dragons levés par Mazuel, sous la surveillance de Bouchotte, ministre de la guerre est introduit dans la salle, au son des trompettes. Le vœu qu'expriment ces braves gens, par l'organe de leur interprète est celui de vivre et de mourir pour la république, et de combattre jusqu'au dernier soupir pour le maintien de la liberté. Ils demandent à composer l'avant-garde de l'armée révolutionnaire qu'on doit former dans les murs de Paris, pour se répandre de là partout où il y aura des tyrans à exterminer. Le président fait une réponse digne d'une zèle aussi prononcé. Les trompettes sonnent, et un membre observe que c'est la trompette du jugement des aristocrates. Les honneurs de la séances sot accordés à ce bataillon, aisi

que des défenseurs officieux, à l'effet de leur faire obtenir leur demande

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k10602045> 5

[127] AD 60, L IV – comité de surveillance de Beauvais – dossiers Michel Ticquet et Moreau cités par Maurice Dommanget dans *Mazuel et l'Hébertisme, suite et fin*, Annales Révolutionnaires, vol. 15, no. 1, Armand Colin, 1923, (pp35-37) <http://www.jstor.org/stable/41921432>. Notons pour l'anecdote que le lendemain, le lieutenant de cavalerie Duplessis y chante un hymne à la liberté composé par Mazuel lui-même. Chant imprimé en une centaine d'exemplaires par le citoyen Clément, directeur du Journal département de l'Oise et distribué à la Société populaire

[128] H. Baumont, *Le département de l'Oise pendant la Révolution : l'année 1793 (suite et fin)*, Op.cit. (p 163) <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k411427w> « l'assemblée renonça à ce projet plus préjudiciable qu'utile »

[129] Maurice Dommanget dans *Mazuel et l'hébertisme suite et fin* op.cit. (pp35-36) voit en ces manœuvres (effort d'intégrer les jeunes de la levée et la garde nationale dans les rangs de l'armée révolutionnaire) comme une preuve de l'hypothèse de Jaurès, c'est-à-dire une possible tentative des hébertistes de grossir la force de sans-culotterie révolutionnaire pour débarrasser la France des intrigants et des traitres.

[130] AD 60 L IV – comité de surveillance de Beauvais – dossier Michel Ticquet cité par Maurice Dommanget dans *Mazuel et l'Hébertisme (suite et fin)* Ibid.

[131] *Le Républicain français* du 18 septembre 1793, Retronews

[132] *Le Moniteur* du 30 septembre 1793, n°273, Retronews

[133] M. le Bon de Selle de Beauchamp, *Souvenirs de la fin du dix-huitième siècle : extraits des mémoires d'un officier des aérostiers aux armées de 1793 à 1799*, 1853, Ledoyen et P. Giret (Paris) <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6365577d> : « [...] Heureusement pour nous, quelques relations de théâtre lui avaient fait connaître Dugazon, Gramont et autres comédiens que les événements avaient portés au commandement d'une partie de ces nouvelles recrues, organisées en régiments par les comités de la Convention; il me donna une lettre pour ces généraux improvisés, dont le quartier général était à Paris, rue de Choiseul, et avec mon imperturbable effronterie de collègue, je me hâtai d'aller porter ma missive à ceux de qui allait dépendre notre sort. Je fus introduit et écouté de suite ; ma lettre fit merveille : deux jeunes gens assez présentables n'étaient pas en effet à dédaigner pour ces nouveaux recruteurs, et le général nous fit à son tour remettre une lettre à l'adresse du commandant Mazuel, en nous prescrivant de la porter nous-mêmes à Versailles, où se formaient les escadrons. Nous voyez-vous à Versailles, arrivant sur la place d'Armes, au milieu d'une revue du régiment ? Nous demandons le commandant Mazuel, on nous le montre, je lui présente ma lettre, il la lit, nous toise du regard et, faisant faire place au premier rang, il nous la désigne, et nous voila incorporés. Tout se faisait prestement à cette époque [...] »

[134] Jules Guethenoc de Rohan-Rochefort, « soldat à cheval du cops de Mazuel » arrêté à Rochefort, jugé le 29 prairial an II et guillotiné.

[135] Dès le mois de juillet 1793, le ministre de la Guerre avait déclaré : « [...] Beaucoup de soldats des troupes ennemies désertent journellement des armées auxquelles ils étaient attachés. Je suis instruit que presque tous manifestent de s'enrôler dans la cavalerie de la république. Ce désir peut être naturel, mais on ne saurait se dissimuler qu'il y aurait beaucoup d'inconvénients à le satisfaire. Ainsi à l'avenir, aucun déserteur des troupes avec lesquelles la république est en guerre ne sera plus reçu, autant qu'il sera possible, dans la cavalerie qu'elle entretient à sa solde. J'attends de votre patriotisme et de votre zèle, que vous vous conformerez scrupuleusement à cette décision ; les circonstances, tout vous en fait un devoir[...] » [136] Richard Cobb, *Les armées révolutionnaires, instrument de la Terreur dans les départements, avril 1793 – floréal an II* ibid. (p 89) A.N. F7 4774 63 d 2 (Parent) (rapport du comité révolutionnaire de la section des Arcis , 28 septembre 1793) : « [...] le 28 septembre, suite à une plainte de trois capitaines de compagnies de volontaires de la première réquisition, des commissaires du comité révolutionnaire de la section des Arcis se rendent à la caserne de la Nouvelle-France. Ils interrogent des jeunes hommes de moins de vingt-cinq enrôlés par Mazuel et ses officiers.

Ils déclarent avoir été vivement encouragés à intégrer ce corps, et même pour certains contre d'assez

grosses sommes d'argent. Le comité en arrête trois et renvoie les autres à leur corps [...] »

[137] Richard Cobb, *Les armées révolutionnaires, instrument de la Terreur dans les départements*, avril 1793 – floréal an II, Op.cit.(p77) : « [...] L' « amalgame » est dicté surtout par la nécessité d'aller vite, par les réclamations pressantes des sans-culottes qui veulent voir les détachements entrer en activité sans retard. Il est dicté aussi par les difficultés surtout que rencontre dans les campagnes (et notamment dans la zone de ravitaillement de Paris) l'exécution du maximum. On fait feu de tout bois, et on adjoint à la force politique des éléments de cavalerie qui sont déjà à portée de main. Cette cavalerie date d'un arrêté du Comité de salut public du 4 août, ordonnant une levée extraordinaire de six escadrons dans les départements de Paris, de Seine-et-Marne, Seine-et-Oise et Oise. Et le 15 août on trouve de la main de Bouchotte une liste des chefs d'escadron désignés pour la commander. Ce sont, pour une bonne moitié, les futurs chefs de la cavalerie révolutionnaire, dont le célèbre Mazuel, le gendarme Payot, et les anciens militaires, hussards et dragons, Gury, Fischer, Bernard, Bussy, Bresch, Kœnig, Picard, Bastien et Delmotte (2). Dès le 23 août, on procède aux élections des officiers et des sous-officiers des premières compagnies à faire partie de l'escadron de Mazuel, dont les effectifs sont levés principalement dans l'Oise (3). De nouvelles élections d'officiers et de sous-officiers et de nouveaux enrôlements de cavaliers ont lieu à Beauvais après le décret sur l'armée révolutionnaire, les 13, 14 et 15 septembre. Dès avant ce décret, la cavalerie révolutionnaire est pourvue de ses cadres et si on a devancé les pratiques en usage dans la future armée en faisant élire les officiers et les sous-officiers par les simples cavaliers des escadrons, beaucoup de ces derniers ne sont pas munis de certificats de civisme et rares sont ceux qui ont l'âge de la seconde réquisition (de vingt-cinq à quarante ans) [...] »

[138] *Moniteur universel* du 30 septembre 1793, Retronews

[139] Le 20 septembre, la Convention avait publié un décret qui défendait d'enrôler entre autres pour la cavalerie, « les jeunes citoyens de la première réquisition, et ceux de la seconde réquisition dans les départements où elle a eu lieu. Les enrôlements de ces citoyens faits depuis le décret du 23 août dernier, sont déclarés nul et comme non venus. »

[140] *Le Moniteur universel* du 1^{er} octobre 1793 Retronews : « Le troisième escadron de cavalerie, levé par Mazuel, sous la surveillance du ministre de la guerre, se présente avec ses trompettes en tête, et défile au milieu de la société. Ils la prient de leur donner des défenseurs officieux pour obtenir de la Convention qu'on choisisse dans la Réquisition, de quoi compléter les corps. Ils déclarent que leur commandant, Mazuel a chassé du milieu d'eux des muscadins qui s'y étaient introduits, et qui n'étaient pas dignes de se trouver parmi de vrais Sans -culottes. Mazuel en attestant ce dernier fait, dit à la Société que les jeunes gens seuls sont propres à entrer dans la cavalerie, parce que l'état est long à apprendre, et qu'un homme fait, quand il n'a pas été élevé, ne peut en prendre l'usage ; il demande qu'on choisisse dans la première réquisition »

[141] F.-A. Aulard, *La Société des Jacobins : recueil de documents pour l'histoire du club des Jacobins de Paris*, Tome 5, Op.cit (p 426) : « [...] Mazuel est trouvé, par Blanchet, trop peu instruit dans le métier de la guerre pour être nommé un des chefs d'une armée qui doit être le coup de grâce des aristocrates. [...] »

[142] Bourdon « vainqueur de la Bastille », à ne pas confondre avec Bourdon de l'Oise, qui était du côté des Dantonistes et qui dit le 19 décembre à la Convention : « La faction contre-révolutionnaire des bureaux de la Guerre sera bientôt écrasé »

[143] F.-A. Aulard, *La Société des Jacobins : recueil de documents pour l'histoire du club des Jacobins de Paris*, Tome 5 Op.cit. (p 426) : « [...] Sijas justifie Mazuel et assure qu'il dénonça l'homme en question, qui aujourd'hui est destitué et détenu. Du reste il cite de Mazuel des traits qui prouvent que son patriotisme est de longue date[...] »

[144] *Le Moniteur et Le Républicain français* du 30 septembre 1793, *Le Moniteur* du 1^{er} octobre, *Le Journal des hommes libres de tous les pays, ou le Républicain*, 29 septembre 1793, Retronews, *Le Journal des débats de la Société des amis de la Constitution, séante aux Jacobins à Paris* du 29 septembre

(op.cit.) <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1061442v>

[145] A la même séance, Mazuel demande aussi que les quartier-maitres qui selon lui ont perdu les armées soient soumis au scrutin épuratoire de la société et suivent toutes les ordonnances militaires. F.-A. Aulard, *La Société des Jacobins : recueil de documents pour l'histoire du club des Jacobins de Paris*, Tome 5 Op.cit. (p 431) ; *Le Républicain français*, 30 septembre 1793 ; *Le Moniteur universel* du 1^{er} octobre 1793, Retronews. Lang n'est jamais cité par Cobb et son nom ne semble apparaître que dans *le Moniteur universel* du 4 octobre indiquant que le citoyen Lang est substitué au citoyen Mazuel en la place d'adjudant général de l'armée Révolutionnaire

[146] Le 14 février Grammont et son fils sont révoqués par Bouchotte puis emprisonnés. Grammont fut remplacé par Maubant

[147] Richard Cobb, *Les armées révolutionnaires, instrument de la Terreur dans les départements, avril 1793 – floréal an II* Op.cit. (p 132 note 232)

[148] Richard Cobb, *Les Armées Révolutionnaires*, volume 2, Op.cit. (p 136) IV Q187. Les deux hommes se traitent mutuellement d'intrigants et un courrier de Mazuel certainement daté de mi-février : « [...] je ne suis nullement étonné de tes procédés, j'ai vu une lettre écrite à Jourdeuil (adjoint du ministre de la guerre) du 14 pluviôse sur laquelle tu lui marques bien que j'intrigue à Paris, Je serai fâché de te ressembler [...] » Richard Cobb, *Les Armées Révolutionnaires*. Volume 2 Op.cit. (p 136) IV Q187

[149] Richard Cobb, *Les armées révolutionnaires, instrument de la Terreur dans les départements, avril 1793 – floréal an II*, Op.cit. (p 131)

[150] Richard Cobb, *Les armées révolutionnaires, instrument de la Terreur dans les départements, avril 1793 – floréal an II*, Op.cit. (p 92) : « [...] Ce n'est point l'inexpérience militaire qui pousse Mazuel à refuser cette place ; du rang moins élevé de chef d'escadron, il pense pouvoir faire le tremplin d'une autorité qui finirait par s'étendre sur toute la cavalerie révolutionnaire. À l'intérieur d'une armée prétendant déjà à l'autonomie administrative et militaire, Mazuel veut faire de la cavalerie un corps autonome de plus. [...] »

Categorie

1. Révolution française

Tags

1. 10 août
2. 89 départements
3. Albert Mazuel
4. Bouchotte
5. brodeur en soie
6. Claire Lacombe
7. Exagérés
8. Lyon
9. Mazuel
10. Montpellier
11. Nancy
12. Révolution
13. Société populaire
14. volontaire

date créée

27/12/2021



Auteur

christelle-augris